

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0564^e séance intensive tenue le 8 décembre 2014,
à 9 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; les administrateurs exerçant les fonctions de doyen : M. Benoit Moore, Mme Chantal Pharand; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jean-Marc Lavoie; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, M. Yan Burelle, M. Adrian Burke, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, Mme Josée Dubois, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Audrey Laplante, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Marie-Laurence Poirer, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Senécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, M. Éric Troncy, Mme Elvire Vaucher, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Renée Delaquis, Mme Frédérique Gardye, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, M. Jean Poiré, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, Mme Claude Mailhot, Mme Alice Mariette, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Madeleine Rhéaume, Mme Annie Sabourin, Mme Eliana del Carmen Sotomayor, Mme Carole Yerochewsk.

ABSENTS : un doyen : M. Jean-Claude Breton; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Hugues Cormier, Mme Marie Rosaria Pandolfi, M. Jean Piché, M. Mario Talajic, Mme France Varin, M. Jesús Vázquez-Abad; un représentant des cadres et professionnels : M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalonde, une doyenne : Mme Francine Girard, les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, Mme Trang Hoang, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, Mme Julie Messier, M. Francis Perron, M. Philippe R. Richard, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret; les représentantes du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Ekaterina Piskunova; une observatrice : Mme Claire Benoît.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton, recteur

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Pierre Noreau

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de l'éducation permanente

M. Jean Poiré, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente

Fins de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

Le recteur propose une minute de silence à la mémoire des 14 jeunes femmes tuées le 6 décembre 1989 à Polytechnique :

Geneviève Bergeron	(née en 1968)	Étudiante en génie mécanique
Hélène Colgan	(née en 1966)	Étudiante en génie mécanique
Nathalie Croteau	(née en 1966)	Étudiante en génie mécanique
Barbara Daigneault	(née en 1967)	Étudiante en génie mécanique
Anne-Marie Edward	(née en 1968)	Étudiante en génie chimique
Maud Haviernick	(née en 1960)	Étudiante en génie métallurgique
Barbara Klucznik-Widajewicz	(née en 1958)	Étudiante en sciences infirmières (Université de Montréal)
Maryse Laganière	(née en 1964)	Employée au Service des finances
Maryse Leclair	(née en 1966)	Étudiante en génie métallurgique
Anne-Marie Lemay	(née en 1967)	Étudiante en génie mécanique
Sonia Pelletier	(née en 1961)	Étudiante en génie mécanique
Michèle Richard	(née en 1968)	Étudiante en génie métallurgique
Annie St-Arneault	(née en 1966)	Étudiante en génie mécanique
Annie Turcotte	(née en 1969)	Étudiante en génie métallurgique

Le recteur annonce qu'une nouvelle tradition sera instaurée à l'Université à compter de l'année prochaine pour commémorer ce triste événement. Le drapeau de l'Université sera mis en berne et une minute de silence sera observée sur le campus en mémoire des victimes de Polytechnique.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0564^e-076.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 562^e séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2014
 - 2.2. Procès-verbal de la 563^e séance tenue le 10 novembre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers 2013-2014
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire – CBAU
- Orientations budgétaires 2015-2016
9. Mise à jour budgétaire (Suite)
10. Rapports d'étape des présidents des comités

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Projets de rénovation et de réaménagements majeurs des infrastructures du campus sur la montagne
12. Site Outremont : avancement du projet
13. Prochaine séance Le 19 janvier 2015 à 14 heures
14. Clôture de la séance

- AU-0564-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX AU-0564-2
- AU-0564-2.1 Adoption du procès-verbal de la 562^e séance extraordinaire de l'Assemblée universitaire tenue le 10 novembre 2014 AU-0564-2.1
- Sur proposition dûment faite et appuyée,
- l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 562^e séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2014, tel que présenté.
- AU-0564-2.2 Adoption du procès-verbal de la 563^e séance AU-0564-2.2
de l'Assemblée universitaire tenue le 10 novembre 2014
- M. François Schiettekatte demande deux modifications au nom de M. Jean Sébastien Fallu qui est absent. La section 1 du règlement de régie interne de l'Assemblée et le Guide L'Espérance (page 64) sont invoqués pour demander la mention du résultat des votes. Il est convenu que le procès-verbal sera modifié en conséquence. La deuxième modification consiste en l'ajout suivant à la première ligne de la page 17, au début de la deuxième phrase : « Il invoque le fait qu'une personne qui s'est exprimée sur la proposition ne peut demander le vote. Par ailleurs, il invoque.... ».
- À la page 7, des corrections sont signalées au sujet de l'attribution des titres des chaires en santé publique appliquée associées aux professeurs Yan Kestens, Valéry Ridde et Damien Contandriopoulos.
- Sur proposition dûment faite et appuyée,
- l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 563^e séance tenue le 10 novembre 2014, tel que modifié.
- AU-0564-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-0564-3
- Le secrétaire général informe que le Conseil de l'Université a entériné la recommandation faite par l'Assemblée à sa dernière séance concernant la modification des statuts relative à la durée des mandats des doyens. Celle-ci sera en vigueur sous peu à la suite de sa publication dans le Gazette officielle du Québec. En réponse à une question de M. Christian Casanova, il confirme que cette mesure ne touchera pas les officiers déjà nommés, mais sera effective pour les prochaines nominations.
- AU-0564-4 CORRESPONDANCE AU-0564-4
2014-A0021-0564^e-081, 081.1 à 081.7
- Le secrétaire général mentionne qu'une correspondance en provenance du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UdeM (SCCUM) a été transmise tôt ce matin et sera déposée sous peu sur le wiki. Il rappelle aux membres que les documents pour publication, pour information, doivent être transmis au Secrétariat général au moins trois jours avant la séance. Compte tenu des délais cette correspondance n'a pu être rendue disponible avant la séance, mais elle sera commentée par M. Frédéric Kantorowski au point *Informations provenant d'autres membres de l'Assemblée*.
- AU-0564-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-0564-5
- AU-0564-5.1 Rapport du recteur AU-0564-5.1
- Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée.
- Le 13 novembre, il a pris part à la conférence de Mme Martine Turcotte, vice-présidente exécutive, Québec, de Bell, dans le cadre des conférences *Matin ADP*. Il rappelle le don de 500 000 \$ fait par Bell dans le cadre de la grande campagne.

Le 19 novembre, le recteur a eu une rencontre avec Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec. Le même jour, il a prononcé une allocution lors de la conférence annuelle de l'ACPUM.

Il mentionne ensuite la tenue, les 20 et 21 novembre, à Québec, de l'assemblée générale annuelle de la Société royale du Canada, lors de laquelle plusieurs membres de la communauté ont été honorés. Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, et la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, font mention des membres de leurs facultés qui ont été introduits à la Société royale du Canada. Le recteur annonce que la direction compte valoriser davantage l'excellence et le mérite des membres de la communauté.

Le 22 novembre avait lieu un concert en l'honneur des 50 ans de la salle Claude-Champagne.

Il mentionne ensuite l'inauguration des nouveaux locaux de la Clinique universitaire de nutrition, le 24 novembre.

Le 25 novembre, le recteur a participé à une conférence de Charles Sirois, fondateur et président du conseil Enablis Réseau Entrepreneurial, dans le cadre d'un déjeuner-conférence du CORIM.

Le 26 novembre, il a prononcé une allocution lors de la conférence de presse pour le lancement de l'Académie CHUM, dont l'UdeM est membre, et a pris part à la visite du Centre d'apprentissage.

Le 2 décembre avait lieu une rencontre de courtoisie avec le nouvel ambassadeur de Belgique, M. Raoul Delcorde, la question des frais de scolarité, entre autres, a été abordée. Le recteur rappelle que l'UdeM souhaiterait que le tarif préférentiel soit élargi à toute la francophonie.

Le même jour a eu lieu une conférence de presse pour souligner la victoire de l'équipe de football des Carabins, le 29 novembre, champions canadiens de la Coupe Vanier. Un succès qui est tout à l'honneur des étudiants-athlètes et des équipes de soutien et qui a apporté une très grande visibilité à l'UdeM. Des événements auront lieu dans les prochains jours pour souligner ce succès.

Le 5 décembre, le recteur a eu une rencontre avec le maire de Montréal, M. Denis Coderre, présent à l'UdeM pour participer à une réunion de la Table de concertation du Mont-Royal, qui réunit les représentants institutionnels de l'arrondissement. Le recteur y a prononcé un mot de bienvenue.

Il mentionne ensuite les événements de commémoration de la tragédie de Polytechnique, notamment un concert de l'Orchestre de l'Université de Montréal, à la Salle Claude Champagne, webdiffusé sur ICIMusique Canada, et une cérémonie de remise de Bourses du 6 décembre.

Enfin, il mentionne que ses rencontres avec les représentants des syndicats, des associations et des étudiants se sont poursuivies tout au long du mois.

Sur le plan des médias, le 20 novembre, le recteur a fait paraître une lettre ouverte dans *La Presse* intitulée « Évitions le déficit éducationnel », adressée au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard. Une version anglaise de cette lettre ouverte, intitulée « When it comes to university funding, first, do no harm », a été publiée le 26 novembre dans *The Gazette*. Le recteur déplore ne pas avoir reçu de réponse du premier ministre, mais surtout qu'elle n'ait suscité aucune réaction de la part des médias.

Le 26 novembre, il a donné une entrevue pour un article dans *Quartier Libre* intitulé « Faire éclater le plafond de verre ».

Poursuivant au niveau des classements, le recteur mentionne que dans l'édition 2015 du classement international « Best Student Cities » de la firme britannique QS, Montréal se hisse au premier rang canadien des meilleures villes universitaires, deuxième en Amérique du Nord et huitième au monde, en hausse depuis la dixième place l'an dernier.

Le recteur porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée les nominations suivantes :

Christian Blanchette, doyen de la Faculté de l'éducation permanente, a été nommé par le Conseil des ministres pour un mandat de quatre ans au Conseil supérieur de l'éducation du Québec, dont le mandat est de conseiller le ministre de l'Éducation, du

Loisir et du Sport et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Dre Cara Tannenbaum, professeure de médecine et de pharmacie et titulaire de la chaire pharmaceutique Michel-Saucier en santé et vieillissement, a été nommée au poste de directrice scientifique de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada (2005-2010), chancelière de l'Université d'Ottawa et diplômée en littérature comparée de l'Université de Montréal (1984), où elle a également enseigné au Département de littératures et langues modernes, a été élue à la tête de l'Organisation internationale de la Francophonie au poste de secrétaire général.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Dre Manon Proulx, médecin de famille au Centre de santé de Rigaud et professeure adjointe clinique au Département de médecine de famille et d'urgence, a reçu le prestigieux prix Reg L. Perkin remis par le Collège des médecins de famille du Canada.

Joseph Hubert, professeur émérite au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le Prix Hommage de l'Association des administratrices et des administrateurs de recherche universitaire du Québec.

Dr Jacques Drouin, directeur du Laboratoire de génétique moléculaire de l'IRCM et professeur au Département de biochimie, a reçu un doctorat honoris causa de médecine de l'Université Aix-Marseille.

Marie-José Turcotte, journaliste diplômée au baccalauréat en histoire et ambassadrice du dernier Mois des diplômés, vient d'être admise à l'Ordre du Canada pour sa contribution au journalisme sportif et à la place des femmes dans ce milieu.

Denis Gougeon, compositeur et professeur titulaire en composition instrumentale de la Faculté de musique, est le récipiendaire du Prix « Jan V. Matajcek » remis lors du 25e Gala de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

Bianca Prémont, étudiante au baccalauréat en sciences infirmières et marathonnienne, a remporté le Prix « Athlétas Jacqueline Gareau » de l'athlète féminine par excellence en course sur route 2014, remis par la Fédération québécoise d'athlétisme.

Le recteur est heureux de souligner la série de victoires exceptionnelles qu'a connues l'équipe de football des Carabins au cours des dernières semaines :

- contre le Rouge et Or de l'Université Laval en finale de la Coupe Dunsmore du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ),
- en enlevant la Coupe Uteck aux Bisons de l'Université du Manitoba, le 22 novembre
- pour terminer la saison en champions canadiens de la Coupe Vanier avec une victoire de 20-19 sur les Marauders de l'Université McMaster au stade Percival-Molson devant 22 600 spectateurs, le 29 novembre.

Se reportant aux documents déposés en correspondance, M. Kantorowski informe que plusieurs autres départements ont emboîté le pas au Département de sociologie et ont adopté une résolution similaire en réaction aux compressions : il s'agit des écoles de service social, de bibliothéconomie et de sciences de l'information, de relations industrielles, de criminologie, et des départements de linguistique et traduction, et de littératures et langues modernes. En écho à la résolution adoptée par l'Assemblée en octobre dernier, ces résolutions s'opposent aux coupes imposées par le gouvernement et prennent acte des conséquences négatives des coupes sur la qualité de l'enseignement et l'offre de services, et sur la taille des groupes cours. Il souligne notamment que toutes ces résolutions expriment une vive préoccupation à l'égard de la position prise par le Conseil de l'Université au sujet des coupes, position qui diverge de celle prise par l'Assemblée universitaire, et qu'elles interpellent le Conseil et exigent qu'il renonce à l'application des coupes.

M. Gérard Boismenu informe que les doyens de l'Université ont adressé une lettre au premier ministre du Québec, en copie conforme au recteur, au sujet des impacts négatifs des coupes budgétaires répétées, notamment sur les agréments des programmes dans divers secteurs, sur les équipes de recherche, et sur la dimension intergénérationnelle. Il est également demandé d'exposer la vision qui est envisagée pour les universités dans le contexte de ces coupes. Cette lettre a été signée par tous les doyens en date du 28 novembre 2014. Elle visait aussi à être publiée dans *La Presse*, mais aucun accusé de réception n'a été reçu à ce jour. Enfin, cette lettre s'inscrit dans ce que le recteur avait mis de l'avant dans sa lettre parue récemment dans *La Presse*, en exprimant cependant le point de vue des doyens.

M. Richard Dumont, le directeur des bibliothèques, informe que la consultation au sujet des périodiques entre dans sa dernière phase et il invite les membres de la communauté à faire part de leurs commentaires à ce sujet. Un communiqué sera publié aujourd'hui et une plateforme sera mise en ligne pour rendre disponible toute l'information. Il mentionne en terminant que Brock University a pris elle aussi la décision de déconstruire l'ensemble de la collection Wiley.

Mme Louise Poirier est fière d'annoncer, avec ses collègues Gilles Lavigne et Christian Casanova, l'ouverture du Centre Extension, un centre de soutien en orthopédagogie et en santé. Ce centre a ouvert ses portes il y a deux semaines, l'ouverture officielle aura lieu en janvier prochain. Depuis l'ouverture, deux dons importants ont été reçus : un de la Fondation Simple Plan et un de la Congrégation des Saint-Noms de Jésus et de Marie.

En complément à l'information présentée par le recteur dans le cadre de l'événement *Je vois Mtl*, M. Gilles Lavigne informe que l'annonce du Centre Extension a été relayée par les médias et a suscité plusieurs demandes pour créer des succursales.

Se reportant au rapport du recteur, Mme Arlette Kolta convient qu'il faut se féliciter du succès remporté par l'équipe de football des Carabins, qui donne beaucoup de visibilité à l'Université de Montréal. Cependant, elle pense que l'Université doit aussi soutenir le sport d'élite dans des disciplines moins spectaculaires que le football, par exemple l'athlétisme. L'UdeM compte en ce domaine de très bons coureurs, cependant ceux-ci ne sont pas supportés par l'Université et donc ne peuvent pas prendre part aux compétitions dans le cadre d'une équipe.

Le recteur indique qu'on associe les Carabins seulement au football, mais il y a en fait 19 équipes de Carabins. Il y a, par exemple, l'équipe de hockey féminin qui a remporté une coupe nationale il y a deux ans, et l'équipe de golf féminin qui a terminé en finale l'année dernière. Il rappelle qu'il faut des ressources pour soutenir chaque équipe. Néanmoins, le recteur convient que l'UdeM n'a pas d'équipe d'athlétisme et s'engage à transmettre son commentaire à l'effet d'encourager le sport de haut calibre notamment dans ce domaine.

M. Molotchnikoff adresse une première question au sujet du rapport sur l'évaluation de l'enseignement déposé à l'Assemblée universitaire, il y a environ trois ans, et qui par la suite a été soumis à la Commission des études. Il désire savoir quand l'Assemblée recevra ce rapport et le bilan de l'évaluation réalisé par le Comité institutionnel de l'évaluation. Il rappelle qu'en septembre dernier, il avait été annoncé que le rapport serait présenté à l'Assemblée au cours de l'automne. Il présente ensuite une question au recteur au sujet des relations institutionnelles avec les universités francophones. Le recteur n'ayant fait état, dans son

rapport, que des relations avec les universités francophones belges, suisses et françaises, M. Molotchnikoff lui demande s'il compte également s'intéresser aux universités francophones d'Afrique, considérant notamment que Mme Michaëlle Jean vient d'être élue secrétaire-générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi qu'aux universités francophones de la Russie.

Au sujet de la deuxième question, le recteur précise que l'Université s'intéresse aux universités francophones d'Afrique. Il existe des liens formels entre des établissements universitaires africains et l'Université de Montréal dans le contexte de la francophonie.

Mme Louise Béliveau, vice-rectrice responsable de ce dossier, étant absente, le président des délibérations demande au vice-recteur adjoint, M. Blondin, s'il peut fournir des informations au sujet de la première question de M. Molotchnikoff.

M. Blondin explique que la juridiction sur l'évaluation de l'enseignement relève de la Commission des études (COMET), le rapport y a été déposé de sorte que les travaux sur l'évaluation de l'enseignement puissent s'y poursuivre. Le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement est à préparer un rapport en vue de le présenter prochainement à la COMET. Après que celle-ci l'aura reçu, le rapport pourra être transmis à l'Assemblée universitaire.

En complément, M. Molotchnikoff se dit très surpris de la juridiction de la COMET sur l'évaluation de l'enseignement. Selon lui, l'évaluation de l'enseignement du travail des professeurs relève du statut du corps professoral qui est une prérogative majeure de l'Assemblée universitaire.

M. Blondin souligne que l'évaluation de l'enseignement est sous la coordination du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, qui est un comité relevant de la Commission des études, et à ce titre, les rapports sur l'évaluation de l'enseignement sont d'abord présentés à la COMET, cependant il est entendu que ces rapports soient ensuite présentés à l'Assemblée universitaire.

M. Molotchnikoff répond qu'il sera mentionné au procès-verbal que ce rapport sera présenté à l'Assemblée universitaire.

M. David Lewis adresse une question à M. Boismenu au sujet d'une annonce relative à 18 postes de professeurs, parue dans *Le Devoir* du 29 novembre dernier. Il indique que dans le contexte des compressions actuelles et de la coupe de 250 charges de cours, les chargés de cours se sentent un peu insultés par la situation. Il lui demande des explications à ce sujet.

M. Boismenu confirme que 18 postes de professeurs à la FAS ont été annoncés, au lieu de 32 postes envisagés avant les coupes budgétaires. Il explique que les coupes budgétaires ont fait en sorte qu'au lieu de poursuivre le réinvestissement prévu en nombre de professeurs, on ne fait que remplacer les départs à la retraite, de sorte qu'il s'agit d'une croissance zéro pour ce qui est des professeurs; un 19^e poste pourrait être annoncé bientôt. Au sujet de l'annonce faite relativement à la coupe de 200 charges de cours, actuellement 55 charges de cours ont été coupées et il ne sait ce qu'il en sera pour l'année prochaine. L'objectif est de maintenir le nombre de postes de professeurs à la FAS à 625.

Mme Audrey Laplante indique qu'à la suite de la convention collective qui a été signée par l'Université de Montréal en septembre 2013, les employés de recherche ont eu droit à un ajustement rétroactif de leur salaire pour la période du 30 avril au 13 décembre 2013. Les professeurs ont reçu un message des ressources humaines leur indiquant que cette rétroaction allait être versée à partir du mois d'août 2014, mais le courriel n'indiquait pas à partir de quels fonds cette rétroaction allait être versée. Elle souligne que l'ajustement salarial, qui est pour une période de 7 mois et demi, représente des montants importants. Selon certaines rumeurs, ils auraient été payés à partir des fonds de recherche des professeurs. Elle demande quels fonds ont été utilisés pour payer ces ajustements.

Mme Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, confirme qu'ils ont été payés à partir des fonds de recherche des professeurs. Elle ne pense pas qu'un ajustement a été donné par le budget de fonctionnement, mais fera la vérification.

En complément, Mme Laplante se dit étonnée que l'on demande aux professeurs de payer les salaires rétroactifs, considérant l'impact qu'ont ces sommes additionnelles non prévues sur les budgets de leurs fonds de recherche. Étant donné que c'est l'Université qui s'est engagée à offrir des rétroactifs, il lui semble que c'est elle qui devrait les assumer. Elle demande s'il est possible que les

professeurs n'aient pas été avisés que ces fonds avaient été prélevés dans leurs fonds de recherche, ce qui contreviendrait au règlement des organismes subventionnaires.

Mme Boisvert précise que le fait que ce soit l'Université qui a la responsabilité de négocier une convention collective avec le syndicat n'entraîne pas qu'elle doive payer les salaires des gens engagés par les professeurs sur leurs fonds de recherche. La syndicalisation du personnel de recherche est une réalité avec laquelle on doit composer et à laquelle la direction de l'Université tente aussi de sensibiliser les organismes subventionnaires.

M. Molotchnikoff présente un point d'ordre. La vice-rectrice parle de la politique de l'université en matière de rémunération du personnel de recherche, alors que la question était de savoir si les professeurs ont été avisés.

Mme Boisvert indique que les professeurs sont avisés tout au long de ce processus et que l'Université négocie en concertation. Il y a des tentatives multiples d'informer les chercheurs de l'évolution des dossiers, mais peu ont participé aux rencontres organisées à ce sujet.

Mme Kolta, qui dit avoir reçu tous les courriels des ressources humaines et s'être rendue à toutes les réunions à ce sujet, affirme que les professeurs ont été mal informés de ce qui allait se passer. Elle souligne qu'ils n'ont pas été consultés, mais qu'ils ont plutôt été confrontés aux décisions une fois qu'elles ont été prises. Elle relate qu'à la suite de la négociation, les professeurs ont reçu de la direction une information selon laquelle l'Université allait assumer quelques mois de rétroaction, ce qui ne semble pas s'être produit dans beaucoup de cas. Ensuite, une procédure a été mise en place pour réclamer le remboursement, il semble cependant que nombre de personnes qui ont suivi cette procédure n'ont jamais obtenu le remboursement. Enfin, les professeurs n'ont pas été avisés du prélèvement des rétroactions directement dans leurs fonds de recherche. Pour sa part, elle n'a pu obtenir des informations à ce sujet auprès des personnes chargées d'administrer les fonds au sein de son département, et à ce jour elle ne sait toujours pas si des fonds ont été prélevés dans ses fonds de recherche ou non. Elle observe que l'on ne s'objecte pas à ce que la direction négocie des ententes de travail, mais qu'on lui demande plutôt de bien informer les professeurs de la situation et de les mettre à contribution lorsque des décisions doivent être prises.

Mme Boisvert rappelle qu'il y a 14 conventions collectives à l'Université de Montréal et que les négociations avec les syndicats sont centralisées. Dans le cas du personnel de recherche cependant, l'administration est plus décentralisée, ce qui pose un enjeu de communication qui est beaucoup plus grand que lorsque la direction négocie avec un autre syndicat. Elle reconnaît que la direction a des efforts de communication à faire, mais constate d'autre part qu'il y a beaucoup de résistance de la part des chercheurs à entendre parler de sujets qui les dérangent dans la gestion de leur recherche.

M. Saul dit avoir apprécié que le recteur ait rencontré les syndicats au sujet des compressions budgétaires. Il importe cependant que la communauté soit convaincue que les sacrifices qui doivent être faits dans ce contexte sont faits par tous d'une manière raisonnable et proportionnelle. Nombre de membres de la communauté se demandent si les cadres, les officiers universitaires s'appliquent à eux-mêmes l'équivalent des sacrifices qu'ils demandent à la communauté. Il pose donc la double question suivante : quelles modifications sont faites dans les conditions générales des officiers universitaires? La direction serait-elle disposée à les faire connaître à l'Assemblée universitaire, et aussi à l'ensemble de la communauté universitaire?

Le recteur tient d'abord à préciser que ces rencontres avec les groupes d'étudiants et les syndicats n'ont pas pour but de leur exposer les difficultés de la direction, mais plutôt de les écouter et de s'informer de la façon dont ils voient la situation. En réponse à la question, le recteur estime que la communauté est en droit de savoir quels sont les efforts qui sont faits par les officiers. Il rappelle qu'il a affirmé que les conventions collectives seraient respectées, il en va de même des ententes conclues avec les officiers et les cadres. Les efforts qui sont faits par ces derniers sont souvent des compressions qui ne paraissent pas, par exemple la décision de ne pas faire un déplacement ou une cotisation, ou le retrait de l'UdeM de la CRÉPUQ qui permet une économie récurrente de 500 000 \$ par année. Il s'engage à diffuser l'information à ce sujet. Il réitère que tous doivent mettre l'épaule à la roue, incluant les officiers. Il précise cependant qu'il ne serait pas légitime d'exiger des cadres académiques et administratifs une coupe de 10 % de leur salaire parce qu'ils sont cadres.

M. Saul précise que sa question ne portait pas sur les ententes déjà conclues, mais sur celles à venir. Se référant à la Politique 1030 qui gère les conditions des cadres académiques et des officiers

de l'Université, il demande si ce règlement peut être maintenu tel quel, ou si certains éléments de ce règlement peuvent être changés et, le cas échéant, être diffusés. De manière à démontrer que tout le monde fait des efforts, y compris les cadres.

Le recteur affirme qu'il n'est pas question de bonifier la Politique 1030. Il est même à regarder certains éléments de cette Politique pour voir si certaines modifications pourraient être faites pour rendre plus homogène le traitement de l'ensemble des employés de l'Université, incluant les cadres, mais de façon prospective. Contrairement à la décision prise par l'Université Laval dont il a été question récemment dans les médias, le recteur assure que la direction de l'Université ne compte pas bonifier les salaires en période de compressions. Il prône une gestion serrée. Il se dit d'accord avec M. Saul voulant que l'on doive informer la communauté à cet égard, ce qui sera fait.

En complément à la réponse du recteur, Mme Boisvert précise que deux politiques gouvernent la rémunération des cadres académiques. La Politique 1039 qui touche les directeurs de département et les secrétaires de faculté, qui sont tous professeurs; ceux-ci ont une prime salariale liée à l'exercice de leur fonction. Cette prime n'a pas été ajustée depuis au moins 10 ans. Les augmentations qu'ont eues ces cadres correspondent aux augmentations de salaire à titre de professeur, soit les mêmes augmentations qu'ont eues les professeurs du SGPUM. Pour ce qui est des officiers, soit les doyens, vice-doyens, recteur et vice-recteurs, les échelles salariales ont été gelées pendant trois ans, et, ces dernières années, il y a eu un ajustement des échelles salariales qui correspond à la politique salariale du gouvernement (PSG). Elle critique la qualité douteuse de la méthodologie utilisée dans des articles publiés récemment au sujet des hausses de salaires des cadres universitaires en comparaison avec celles des professeurs. Au cours des dernières années, l'Université a été très parcimonieuse en regard des augmentations de salaire pour les cadres académiques. Les professeurs ont eu plus que la PSG; tous les autres employés, y compris les cadres académiques et les officiers, ont eu une augmentation équivalente à la PSG, ni plus, ni moins.

Le recteur rappelle que la mesure adoptée par l'Assemblée lors de sa dernière séance, à l'effet d'allonger la durée des mandats des doyens de quatre ans à cinq ans, permettra de générer une économie de centaines de milliers de dollars. Il s'agit d'un exemple de modification pour optimiser les ressources. Il mentionne d'autre part que l'évolution de la masse salariale des officiers et de tout le personnel du rectorat et du secrétariat général depuis l'an 2000, soit depuis 15 ans, est demeurée stable à 1 % par rapport au budget de fonctionnement et de recherche. En dollars constants, cela représente par étudiant un montant qui est même légèrement moindre qu'il y a 15 ans. Il souligne qu'il a ce souci de faire que l'administration ne soit pas en mode d'inflation, particulièrement dans une période de compressions, sans toutefois se nuire.

Le président des délibérations observe que le temps alloué à la période de questions est écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

M. Schiettekatte informe que la présidente de l'ACFAS a lancé une pétition en soutien à la recherche et a appelé le gouvernement à se prononcer au sujet de la mise en œuvre de la PNRI. Il demande à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, plus de précisions au sujet de la PRNI.

Mme Tanguay indique ne pas avoir reçu d'information à ce jour au sujet de la PRNI de la part des ministres Yves Bolduc, responsable de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jacques Daoust, responsable de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations. Elle invite les membres de l'Assemblée à se rendre sur le site de l'ACFAS pour signer la pétition qui compte plus de 5000 signatures et, d'autre part, signer une lettre pour faire pression sur les membres de l'Assemblée nationale et les sensibiliser au sujet de la recherche.

M. Schiettekatte adresse ensuite une question au recteur au sujet de la résolution CU-0613-5 de la séance du Conseil de l'Université tenue le 29 septembre dernier, qui mandate, entre autres, la chancelière afin qu'elle discute avec le gouvernement des leviers nécessaires pour contenir l'ensemble des dépenses, particulièrement l'augmentation constante des coûts de main-d'œuvre. Il désire savoir ce que l'on entend par « leviers nécessaires », s'agit-il d'une loi spéciale? Et quels sont les moyens que l'on demande de négocier avec le gouvernement?

Le recteur donne lecture des paragraphes 2 et 3 du texte de la résolution. Au sujet du paragraphe 2, il indique que la chancelière a écrit au ministre de l'Enseignement supérieur pour solliciter une

rencontre, celui-ci lui a répondu qu'il n'avait pas le temps. Pour sa part, le recteur n'a pas reçu de réponse à la lettre qu'il a envoyée au premier ministre, M. Couillard. Au sujet du paragraphe 3, il explique que l'objectif était de soumettre au ministre la difficulté éprouvée par l'Université et la contradiction entre la demande qui est faite en matière budgétaire et les coupes répétées qui leur sont imposées.

M. Schiettekatte souligne que la résolution fait mention des leviers nécessaires pour contenir l'ensemble des dépenses, particulièrement l'augmentation constante des coûts de main-d'œuvre. Il comprend du texte que la chancière était à la recherche d'outils à cette fin. Il demande quels étaient ces outils.

Le recteur répond qu'elle voulait demander au ministre quels sont les outils qu'il propose. Il précise que le Conseil n'avait pas d'outils en tête, puisqu'il était pris justement avec l'enjeu de concilier ses missions et ses obligations au plan du traitement de ses employés avec les compressions imposées par le gouvernement.

M. Éric Troncy revient à la question du paiement rétroactif des salaires du personnel du SÉRUM. Il affirme que les professeurs n'ont pas été avisés directement que les prélèvements se faisaient sur leurs comptes, en outre des erreurs ont été commises sur le plan de la gestion des fonds. Il souligne la difficulté des chercheurs de faire le suivi sur leurs fonds dans ces conditions et demande que l'on s'assure de les aviser des prélèvements qui seront faits dans leurs comptes de recherche.

M. Molotchnikoff soulève que de prendre de l'argent à partir des fonds de recherche est illégal vis-à-vis du CRSNG notamment, particulièrement aux fins de paiement de rétroactivités qui datent de trois ou quatre ans.

Mme Boisvert réitère qu'elle constate qu'il y a eu un enjeu de communication sur cette démarche et qu'elle fera les vérifications à ce sujet.

AU-0564-7

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

AU-0564-7

2014-A0021-0563^e-065, 2014-A0021-0563^e-066 amendé
2014-A0021-0563^e-067 amendé, 2014-A0021-0563^e-072
2014-A0021-0563^e-073

À l'invitation du président des délibérations, le directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2014 à l'aide d'une présentation électronique (2014-A0021-0563^e-072 et 073) ainsi que des trois documents qui ont été préalablement soumis à l'Assemblée : les *États financiers au 30 avril 2014* (2014-A0021-0563^e-065), les *Commentaires et faits saillants* (2014-A0021-0563^e-066 amendé), et les *Dépenses des Facultés et des Services 2013-2014* (2014-A0021-0563^e-067 amendé).

Le président des délibérations remercie M. Nowakowski pour sa présentation.

M. Saul annonce qu'il souhaite présenter quatre questions. La première question porte sur les surplus des produits sur les charges de l'ordre de 9,9 M\$ dans le document *Commentaires et faits saillants*, par rapport au montant de 16,6 M\$ inscrit dans les états financiers vérifiés, cela pourrait porter à confusion. Comment pourra-t-on expliquer cet écart dans les deux documents, dans quelques années par exemple?

M. Nowakowski explique que les *Commentaires et faits saillants* est un document officiel présenté au Conseil de l'Université et à l'Assemblée, mais n'est pas diffusé au grand public. Il sera possible de se reporter à ce document, qui existe depuis plus de 20 ans, en consultant les archives. Il reconnaît qu'il n'est pas facile d'expliquer cette différence au grand public. Il est plus usuel que la direction publie un communiqué de presse pour expliquer ses états financiers, le cas échéant l'explication est donnée. Il ajoute que les états financiers comportent toujours une analyse de la direction qui remet les éléments en contexte, et à laquelle on peut se référer.

La deuxième question de M. Saul porte sur la diminution de montant associé aux bourses, mentionnée à la page 5 du document *Dépenses des facultés et des services*, qui entraîne une perte

de 188 000 \$ par rapport aux années précédentes, pour les bourses destinées aux étudiants. Il désire des explications à ce sujet.

M. Nowakowski explique que l'enveloppe budgétaire est demeurée la même, c'est l'attribution qui a varié pour diverses raisons, par exemple le manque de candidats éligibles. Il souligne qu'il s'agit cependant d'une mince variation.

M. Saul demande ensuite quel est le budget de Synchro pour l'année en cours, et quel est le budget du journal *Forum* pour l'année 2013-2014.

M. Nowakowski indique que le montant alloué à Synchro cette année est 7 M\$. Il n'a pas l'information au sujet du budget de *Forum*, les vérifications seront faites et l'information sera communiquée.

M. Troncy demande des précisions au sujet de la croissance du personnel administratif au cours des deux dernières années, notamment de 16,3 % pour les postes de gérance et de 20 % pour les professionnels. Il demande des précisions sur la répartition de ces postes de dépenses.

M. Filteau indique que la hausse des postes de gérance est très faible cette année, l'année dernière elle est liée à un changement dans la définition des catégories de personnels fait par le ministère, mais dans les faits les postes de gérance n'ont pas augmenté significativement l'année dernière. En ce qui concerne les professionnels, tel qu'expliqué précédemment, il y a eu une hausse importante liée d'une part aux postes dans les cliniques, et d'autre part aux autres revenus des facultés pour des activités générées par des professionnels.

M. Troncy estime que 66 M\$ seulement pour des postes de cliniques est un montant élevé, il demande si l'on peut fournir des détails à ce sujet.

M. Filteau précise que la hausse vient principalement des postes de cliniques, cependant le montant de 66 M\$ ne couvre pas seulement des postes de cliniques, les professionnels sont répartis dans tous les secteurs, soit la recherche et l'enseignement et dans les unités de services.

Mme Joanie Martineau demande des précisions relativement au montant de 10 M\$ affecté au fonds de dotation (page 3 des états financiers).

M. Nowakowski explique que le fonds de dotation fonctionne par virements et qu'il s'agit d'un fonds avec restriction. Les dons y entrent directement, ce fonds génère des revenus de placement, le cas échéant, ensuite des virements sont faits globalement au fonds avec restriction pour financer surtout des chaires de recherche et des bourses. Les mouvements sont comptabilisés dans l'item interfonds.

En complément, Mme Martineau demande si l'apport de 10 M\$ qui figure dans le fonds de dotation correspond bien à un transfert de fonds.

M. Nowakowski confirme que oui. Il explique que les sommes du fonds de dotation proviennent de trois sources. La première source s'explique par une notion comptable imposée par le PCGR, elle comporte une part des revenus de placements globaux du fonds de dotation qui sont comptabilisés au fonds de fonctionnement. L'excédent de ce qui a été réalisé versus la distribution qui a été déterminée par le Comité de gestion du fonds de dotation revient en virements interfonds. Le deuxième élément correspond aux virements qui ont été faits par les facultés au fonds de relance facultaire, lequel permet aux facultés de réaliser un surplus qui fera l'objet d'un virement au fonds de dotation et sera conservé pour des projets stratégiques des facultés. Le troisième est le fonds de relance universitaire qui est un autre instrument du même type que le précédent qui est utilisé pour soutenir des projets structurants.

Mme Martineau constate une hausse de près de 10 % pour les dépenses énergétiques, elle s'informe si l'Université a un plan pour réduire la consommation d'énergie ou s'il est prévu d'en avoir un bientôt.

M. Filteau confirme que l'Université a un plan énergétique depuis plus de 10 ans, qui en est à la phase 3. Ce plan permet de réaliser des économies, par exemple la consommation d'énergie est similaire à celle qu'avait l'UdeM avant l'agrandissement de son parc immobilier avec l'ajout des pavillons sur le campus de la montagne. Cependant, l'université est soumise aux aléas de la température, l'hiver dernier

notamment a été exceptionnellement froid, et d'autre part au coût de la molécule de gaz naturel. Pour tenter de diminuer les coûts à cet égard, l'université fait partie d'un groupe d'achat avec d'autres institutions.

M. Kantorowski rappelle les dépassements de coûts au sujet du projet Synchro dont il a fait état à l'Assemblée universitaire il y a plus d'un an, il désire avoir des précisions concernant le budget consacré à Synchro, notamment sur le montant de 7 M\$ mentionné précédemment. Il demande ensuite un état des lieux concernant les difficultés financières de la Faculté de musique qui ont conduit aux coupes des services d'accompagnateurs.

En ce qui a trait à Synchro, M. Filteau indique que l'implantation est terminée. Le coût total du projet est d'environ 80 M\$ répartis sur une douzaine d'années. Les dépenses comptabilisées dans les virements interfonds pour le PGI s'élevaient à 7 M\$ par année. Il reste un peu moins de 50 M\$ à amortir sur sept ans. Il explique que la notion de dépassement de coût doit être nuancée, lorsque l'on compare avec l'ensemble des projets de cet ordre de grandeur, l'Université se situe dans les coûts. En ce qui concerne la situation financière de la Faculté de musique, le Comité du budget a constaté dans les dernières années une amélioration majeure et l'établissement a consenti un apport de 500 000 \$, par la péréquation interne interfacultaire, pour stabiliser le budget de la Faculté.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, confirme que depuis trois ans des efforts de rationalisation importants ont été faits, en préservant la qualité des programmes et de l'encadrement pédagogique. Au sujet de la coupe sur l'offre des services d'accompagnateurs, elle a été amorcée aux cycles supérieurs, sans qu'il y ait eu de retombées négatives sur la qualité de l'encadrement, puis la Faculté a été contrainte de mettre fin aux services qui restaient au niveau du baccalauréat en raison des compressions. Elle rejoint en cela la pratique de plusieurs autres facultés de musique du pays et ailleurs dans le monde, en laissant les étudiants assumer ces frais qui représentent quatre à cinq heures d'accompagnement par étudiant.

M. Kantorowski aimerait être informé de la situation actuelle de la Faculté de musique, est-ce que la barre a été redressée, faut-il prévoir d'autres mesures l'année prochaine?

Mme Panneton s'étonne de la question dans le contexte où le gouvernement continue d'imposer des coupes. Elle précise que les décisions ont été prises à la suite des compressions imposées l'année dernière et rappelle que de nouvelles compressions ont été annoncées récemment. Dans ce contexte elle ne peut rien avancer. La Faculté a dû revoir son offre de cours et a dû rationaliser de nouveau et essaie de maintenir un équilibre budgétaire.

M. Filteau confirme que la situation budgétaire de la Faculté est en équilibre cette année grâce aux efforts qui ont été faits et à la péréquation accordée en reconnaissance de l'effort majeur qui a été réalisé, mais qui atteint une limite. On espère que la situation sera positive l'année prochaine.

Mme Panneton évoque les difficultés financières des Conservatoires de musique dont le modèle d'enseignement est similaire à celui offert par la Faculté, sauf pour ce qui est des cours théoriques offerts par la Faculté qui lui a permis de compenser le coût de l'enseignement individuel. Elle souligne que la Faculté de musique serait dans une situation beaucoup plus difficile sans la péréquation qu'elle reçoit. Enfin, elle souligne le très bon soutien qu'elle reçoit de la direction de l'Université et de l'équipe de la Faculté et des professeurs qui se sont mobilisés, depuis plusieurs années.

M. Alain Lalonde souhaite intervenir à ce sujet. M. Filteau demande que les questions portent sur les états financiers.

M. Lalonde s'informe si, dans la perspective d'un éventuel redressement financier, on peut s'engager à ce que les cours et les services d'accompagnement supprimés soient dispensés à nouveau.

Mme Panneton répond que si les fonds sont au rendez-vous, peut-être que les services d'accompagnement pourraient être revus sous leur format actuel ou un autre, mais doute que ce soit possible. Elle signale que les compressions affectent actuellement plusieurs autres secteurs directement liés à l'enseignement.

M. Pierre Ménard Tremblay mentionne que, dans ses publications, l'Université déclare recevoir au total 500 M\$ de subventions de recherche, il constate que le fonds avec restrictions n'affiche qu'un

montant de 175 M\$. Il s'informe à savoir où vont les autres fonds de recherche et si certains ne sont pas gérés par l'Université.

M. Nowakowski précise que les 500 M\$ incluent les fonds des hôpitaux affiliés qui sont en lien avec les activités de l'Université.

Revenant sur les dépenses énergétiques et les efforts faits pour réduire la consommation d'énergie, M. Éric Sauvé désire savoir comment l'UdeM se compare avec d'autres établissements semblables. Est-ce qu'il reste beaucoup d'améliorations à faire, ou est-ce que le rendement est excellent?

M. Filteau observe qu'il s'agit d'une très bonne question et que l'information sera fournie à une prochaine séance. Il souligne que les éléments du parc immobilier sont variables sur le plan de l'âge.

Le recteur ajoute que depuis qu'il est à la direction de l'Université, de mémoire c'est la première année qu'il en coûte plus cher que ce qui avait été planifié. Les coûts liés à cette dépense ont toujours été moindres pour des raisons climatiques et en raison de l'efficacité des gens à la Direction des immeubles.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée fait une pause pour le repas et reprend ses travaux à 13 h.

Le président des délibérations cède la parole à Mme Sophie Langlois, directrice principale du Bureau des communications et des relations publiques, qui désire donner un suivi à la question présentée au point 7 portant sur les états financiers, au sujet du coût du budget du journal *Forum*. Pour 32 numéros publiés dans une année, les coûts d'impression et de distribution s'élèvent à 75 000 \$; 34 000 \$ de revenus proviennent de la publicité et des droits d'auteur pour divers textes. Le coût net est de 41 000 \$.

AU-0564-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE – CBAU
- ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016
2014-A0021-0564^e-079

AU-0564-8

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires pour l'année 2015-2016. Celles-ci sont en continuité avec celles de l'année précédente, mais ont été adaptées au contexte budgétaire actuel marqué par les compressions gouvernementales. Il présente les modifications qui ont été faites par rapport à l'année 2014-2015.

Se référant à l'objectif de l'orientation n° 1, M. Sébastien Sauvé dit souhaiter que les éléments de cet énoncé soient inversés comme suit : d'abord s'assurer de remplir les missions d'enseignement et de recherche et, si possible, rencontrer une situation d'équilibre sur le plan budgétaire.

M. Filteau précise que cet objectif figure dans les orientations budgétaires des dernières années. Il explique que le montant de la dette, qui devrait s'élever à environ 160 M\$ à la fin de l'année et à environ 180 M\$ à 200 M\$ l'année suivante, réduit la capacité d'agir de l'institution. La hausse des taux d'intérêt qui risque de survenir éventuellement réduira davantage la capacité financière. Il n'est pas possible de maintenir l'Université dans un déficit, des mesures structurelles qui permettront d'atteindre les objectifs institutionnels et les missions de l'enseignement et de la recherche doivent être mises en place.

M. Sauvé convient de l'importance de ne pas accumuler des déficits et des dettes, mais il considère également important d'exprimer un message politique concernant ce que l'on priorise.

M. Boismenu mentionne que la subvention est conditionnelle au respect des règles budgétaires du gouvernement, une coupe de 50 M.\$ pourrait résulter si l'Université ne s'y conforme pas, ce qui impliquerait un endettement additionnel à court terme. Il fait un commentaire relativement à l'orientation n° 4 b). Il lui semble que revenir à un taux de financement de 80 % pour la variation des effectifs étudiants au deuxième et au troisième cycle serait plus en accord avec ce qu'exige le réinvestissement pour une croissance d'effectifs étudiants à ces cycles, étant donné que cela exige davantage de professeurs notamment.

M. Filteau indique que cet élément a été examiné dans le cadre du montage budgétaire l'année dernière. L'orientation qui a été prise est de mettre l'accent sur le soutien à la réussite étudiante, notamment pour ce qui touche au taux de diplomation aux deuxième et troisième cycles, en finançant les unités académiques à la sortie davantage qu'à l'entrée.

Se référant à l'orientation n° 2, à l'item relatif au maintien de l'environnement de travail favorable à l'épanouissement et au mieux-être des membres du corps enseignant et du personnel administratif et de soutien. M. Molotchnikoff demande des précisions sur les actions qui seront prises à cet égard.

M. Filteau souligne que l'année dernière l'UdeM a été reconnue parmi les meilleurs employeurs dans la région de Montréal. Bien que les compressions que subit l'Université ne sont pas sans impact sur les ressources, de multiples petites actions sont prises sur les plans informatique, immobilier et ressources humaines pour procurer aux personnels un environnement de travail plus fonctionnel et plus agréable. Il s'agit d'une démarche en continu. Une présentation au point 11 de l'ordre du jour fera état de projets prévus pour le campus de la montagne dans les prochaines années.

M. Molotchnikoff déclare qu'en ce qui concerne le corps professoral, ce n'est pas tant l'excès de travail qui semble poser problème que la relation personnelle des professeurs avec la direction départementale, facultaire ou la direction générale. Il y a, à son avis, un grand déficit sur ce plan et il pense que cela ne coûterait pas cher de rendre la vie plus facile à cet égard.

M. Filteau mentionne qu'il s'agit d'une relation bidirectionnelle.

D'autre part, M. Molotchnikoff constate que le cours de la bourse augmente beaucoup actuellement et s'informe si l'Université tire un bénéfice de cette situation.

M. Filteau répond que cela n'a pas d'impact sur le fonds courant. Par contre, le fonds de dotation en tire un bénéfice, les subventions de recherche qui y sont déposées profitent des rendements boursiers. Ce sont des fonds avec restriction dont l'Université ne peut pas disposer pour son fonctionnement. Il rappelle que le capital du fonds de dotation reste intouché, ce sont les intérêts qui peuvent être redistribués selon un taux de rendement, donc les rendements boursiers actuels vont profiter aux chercheurs lors de la distribution des revenus du fonds de dotation.

M. Schiettekatte dit constater que plusieurs orientations budgétaires sont en porte à faux avec la résolution AU-0561-8, adoptée par l'Assemblée le 6 octobre dernier, qui exprime au gouvernement son opposition à l'égard des coupes. L'orientation n° 1 b) notamment lui donne l'impression que l'on opérationnalise les coupes, et à l'instar de M. Sauvé, il se demande si un message politique ne devrait pas être exprimé dans ce document budgétaire. Il s'informe à savoir si ce document est soumis à l'Assemblée pour approbation ou pour information.

M. Filteau indique que le document est pour information.

M. Schiettekatte annonce qu'il présentera une résolution sur ce sujet.

Le recteur précise que ce document est un outil interne qui sert à présenter les balises budgétaires en fonction du contexte dans lequel l'Université évolue. Il ne s'agit pas d'un document pour usage externe. Il sert strictement à indiquer comment l'Université va répartir les fonds dont elle dispose.

M. Filteau précise que l'énoncé au sujet de la masse salariale auquel réfère M. Schiettekatte figure dans les orientations depuis plusieurs années. Il explique que la masse salariale se doit d'être arrimée avec la politique salariale gouvernementale (PSG), que l'université subisse des coupes ou non. Cet arrimage doit toujours être respecté sans quoi l'institution se met en situation de déficit.

Que le document soit uniquement pour un usage interne ne rassure pas M. Sauvé, à son avis, cela confirme que l'on adopte cette politique d'austérité dont on ne veut pas.

M. Filteau souligne qu'il n'y a que le troisième point de l'orientation n° 1 qui réfère à cet aspect. Toutefois, cet énoncé annonce des mesures structurelles qui permettront de réaliser les missions institutionnelles, mais de façon différente.

M. Sauvé souligne que, tel que formulé, l'objectif premier de l'orientation n° 1 est l'absence de déficit et son objectif secondaire est l'atteinte des missions d'enseignement et de recherche. C'est cette inversion des priorités qui représente l'internalisation dont il a fait mention.

M. Filteau fait remarquer que l'objectif est formulé ainsi depuis quatre ans.

M. Sauvé pense que cela était plus logique il y a quatre ans, à son avis l'atteinte de ces deux objectifs n'est pas possible dans le contexte actuel.

M. Filteau répond que c'est pour cette raison que le mot « viser » a été remplacé par le mot « tendre » dans cet énoncé. Tendre vers quelque chose n'équivaut pas à viser un objectif précis, cela exprime l'idée que l'on ne s'attend pas nécessairement à atteindre l'objectif dans l'année. Cependant à long terme il faudra y arriver, souligne-t-il.

M. Sauvé estime que la référence à l'atteinte des objectifs en ce qui concerne les missions d'enseignement et de recherche se trouve affaiblie dans l'énoncé.

Le recteur dit très bien comprendre le commentaire, il réitère cependant que la subvention que reçoit l'Université est conditionnelle et qu'un déficit ne serait pas autorisé par le gouvernement. Le cas échéant, le gouvernement retiendrait 50 M\$ de la subvention, et l'Université devrait alors faire face à un déficit encore plus grand. La marge de manœuvre de l'Université est donc inexistante à cet égard, Québec contrôle l'autorisation des déficits des universités. Il précise que le document qui est soumis à la présente discussion n'a pas pour but de renforcer la situation, mais plutôt de décrire la situation dans laquelle l'Université se trouve.

Considérant l'autonomie dont l'Université dispose, M. Le Borgne s'informe à savoir si le Conseil de l'Université fait l'objet d'une forme d'intimidation du gouvernement.

M. Filteau répond que ce n'est pas une intimidation, c'est une réalité des règles de fonctionnement budgétaire du gouvernement. Il signale que l'année dernière la subvention conditionnelle de l'Université McGill a été retenue, il y a quelques années ce fut le cas de l'UdeM.

M. Christian Nadeau rappelle au recteur qu'il avait affirmé à la séance d'octobre qu'il entendait faire valoir que les compressions étaient inacceptables, et que cette position était partagée par l'Assemblée universitaire. À son avis, le problème provient de la façon dont sont présentées les orientations budgétaires, notamment cette inversion des objectifs qui fait en sorte que l'orientation générale n'est pas en fonction d'abord de la finalité de l'Université, mais plutôt de la viabilité de l'exercice financier afin qu'il y ait une certaine stabilité budgétaire. Il s'agit donc d'une question de priorité de valeurs, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'on nie qu'il y a un problème.

M. Filteau rappelle que ce sont les directions des unités académiques, les doyens et leurs équipes, ainsi que les directeurs de département qui déterminent leurs orientations en matière d'enseignement et de recherche à l'intérieur des orientations budgétaires déterminées par la direction de l'Université. Ce sont donc les responsables académiques qui doivent faire cette réflexion, dans un contexte qui est difficile, convient-il.

En complémentaire, M. Nadeau observe que l'autonomie des unités et des facultés est conditionnelle aux décisions prises par la direction, notamment en fonction de ce qui leur sera attribué et des coupes budgétaires. Par exemple, le fait de couper des cours ou dans des secteurs est une conséquence des choix faits par la direction. Il faut donc prendre en considération le fait que les décisions du doyen résultent elles-mêmes d'une décision qui ne lui appartient pas.

Le recteur répond que, de la même façon, l'insuffisance financière n'appartient pas à la direction de l'Université, ce n'est pas sa décision. Celle-ci essaie de mitiger cette réalité. Sur le plan de leur financement, les universités sont captives d'un décideur qui fait la sourde oreille à leurs représentations. Il se dit ouvert à revoir le libellé de cet objectif, lequel pourrait être : « nous voulons maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche et des services malgré le contexte ». Néanmoins, ce document budgétaire doit tenir compte de la situation financière de l'institution.

M. François Thibault s'informe au sujet de la recherche de nouvelles sources de revenus, par exemple des innovations, de la recherche, des cours en ligne. Il désire savoir si cette solution est bien incluse dans l'orientation n° 3.

M. Filteau confirme que oui. Ce pourrait être le cas, par exemple, de certains cours en ligne destinés à un grand auditoire. Il y a des solutions qui peuvent procurer un revenu additionnel ou du moins réduire certaines dépenses.

En complémentaire, M. Thibault s'informe de la planification de la mise en place de ce type de solution. Est-ce à court terme ou à long terme; sont-elles bien définies?

En ce qui a trait aux outils en ligne, M. Filteau explique qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, certaines unités académiques ont commencé à développer des projets. Il faut se moderniser et changer les façons de faire, ainsi que développer de nouvelles approches pédagogiques. Ce sont des initiatives qui proviennent des facultés, que la direction peut appuyer.

M. Boismenu observe que l'Université est très contrainte actuellement au plan budgétaire. La direction est amenée à appliquer une politique avec laquelle elle n'est pas en accord du fait qu'elle ne permet pas de maintenir ses activités et ses réalisations et son patrimoine universitaire en tant qu'institution. Il estime cependant que refuser d'appliquer les compressions n'est pas une option, la politique de redressement qui suivrait serait pire et contraindrait encore davantage l'Université. Il faut s'adresser aux bons interlocuteurs, à savoir le gouvernement, pour exprimer notre objection à l'égard des compressions. Pour ce qui est de la formation continue et de la formation en ligne, la FAS annoncera en janvier un plan à ce sujet, une implantation graduelle est prévue. La direction de la Faculté croit qu'il est important d'avoir une présence institutionnelle dans ce domaine sur la scène universitaire auprès des clientèles potentielles. D'autre part, elle voit dans ces projets une possibilité d'introduire ces approches dans les pratiques pédagogiques. Bien qu'il soit possible d'en retirer quelques bénéfices, on ne s'attend pas à ce que le retour sur l'investissement soit très élevé. La direction de la FAS a décidé d'investir un peu pour démarrer ces projets parce qu'elle croit que de reculer sur tout va mener l'Université à régresser. Par contre, l'investissement est beaucoup moins élevé que prévu en raison des compressions budgétaires, mais on ne laisse pas tomber ces objectifs parce qu'ils sont importants, souligne-t-il.

Mme Anne-Marie Boisvert abonde dans le sens de M. Boismenu. Elle ajoute qu'il y a des coûts rattachés à l'enseignement en ligne (Wi-Fi, personnel de soutien, etc.), et d'autre part des avantages, par exemple permettre à un étudiant de compléter son programme au moyen d'un cours en ligne, ainsi que d'autres bonnes raisons sur le plan pédagogique. Cependant, il ne faut pas s'attendre à ce que les cours en ligne permettent de générer des revenus. Enfin, il n'est pas question d'investir des ressources dans un projet qui détournerait de la mission institutionnelle.

Mme Zarowsky souhaite soutenir le commentaire de M. Sauvé, à savoir que la manière de présenter les objectifs est importante. En ce sens il est important d'insister sur le fait que la mission principale est l'enseignement et la recherche et ensuite faire mention de l'aspect budgétaire, comme moyen et non pas seulement comme objectif en lui-même.

En continuité avec les commentaires précédents, le recteur propose d'insérer le passage suivant au début du texte : « Malgré notre opposition affirmée face aux coupes qui nous sont imposées, malgré notre expression d'inquiétude face aux impacts qu'ont et qu'auront ces coupes sur la qualité de l'enseignement, de la recherche et de nos services. » Il pense que cela permettrait d'inscrire dans un outil budgétaire les préoccupations exprimées par les membres de l'Assemblée, ainsi que celles du Conseil. Il en fait une proposition à M. Filteau.

Étant donné que l'Assemblée universitaire reçoit le document pour information, M. Filteau suggère que la proposition du recteur soit mise en introduction.

Le recteur se dit ouvert à revoir la formulation dans le sens exprimé par M. Sauvé, pour affirmer que la priorité est la qualité de l'enseignement, de la recherche et des services.

Le président des délibérations indique que la suggestion présentée pourrait être reçue comme proposition pour discussion. Considérant que l'Assemblée doit traiter le point 10 à 14 h, soit dans quelques minutes, elle pourra revenir par la suite à la discussion sur la proposition si nécessaire. Il demande à

M. Schiettekatte, qui avait mentionné vouloir présenter une proposition, s'il souhaite appuyer la proposition présentée par le recteur.

M. Schiettekatte indique que sa proposition porte sur les orientations budgétaires, mais en lien avec le Conseil de l'Université, et non pas spécifiquement sur le document présenté. Par ailleurs, étant plutôt en désaccord avec le document, malgré les suggestions de modifications proposées, il dit ne pas vouloir appuyer la proposition.

M. Boismenu se dit d'accord avec l'idée de travailler sur un préambule au document budgétaire, et de voir ensuite s'il est utile de revenir sur le document en tant que tel, qui appartient plutôt au Conseil de l'Université. Il suggère que l'Assemblée dispose de la proposition sachant que le libellé risque d'être un peu modifié pour le rendre plus conforme sur le plan linguistique. Il appuie la proposition.

Le président rappelle que dans quelques minutes l'Assemblée doit traiter du point 10. Le cas échéant, le débat sera reporté après la présentation du rapport des différents comités de l'Assemblée.

M. Schiettekatte se dit d'accord avec la proposition du recteur dans la mesure où l'Assemblée se prononce simplement sur la suggestion de modification sans appuyer le document lui-même.

Le président des délibérations confirme que c'est sur l'énoncé proposé par le recteur que l'Assemblée se prononce, quitte à ce qu'il soit réécrit, de manière à relayer l'esprit de la résolution qui avait été adoptée par l'Assemblée en octobre dernier. Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition. Personne ne s'y opposant, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

- l'Assemblée universitaire convient d'ajouter, à l'intention du Conseil de l'Université, le texte suivant en préambule du document 2014-A0021-0564^e-079 sur les orientations budgétaires : « Malgré notre opposition affirmée face aux coupes qui nous sont imposées, malgré notre inquiétude face aux impacts qu'ont et qu'auront ces coupes sur la qualité de l'enseignement, de la recherche et de nos services ».

Le président des délibérations constate qu'il est 14 h, tel que convenu l'Assemblée aborde immédiatement le point 10, au terme duquel elle reprend sa discussion sur les orientations budgétaires, au point 8 de l'ordre du jour.

Le président des délibérations invite M. Schiettekatte à présenter sa proposition.

M. Schiettekatte indique que sa proposition s'inscrit dans la foulée de la résolution adoptée par le Conseil de l'Université du 29 septembre dernier au sujet des leviers nécessaires pour réduire la masse salariale notamment, dont il a fait mention à la période de questions. En l'absence de renseignements sur ce qui se discute au Conseil de l'Université, cette résolution semble traduire le fait que le Conseil est en train de mettre en œuvre les coupes et non de s'y opposer. Il constate une contradiction entre les mandats que le Conseil a confiés au recteur et à la chancière et la résolution adoptée par l'Assemblée en octobre dernier. M. Schiettekatte donne lecture de sa proposition :

« ATTENDU la résolution de l'Assemblée universitaire du 6 octobre 2014 qui stipule entre autres que : « *La communauté de l'Université de Montréal s'oppose aux compressions budgétaires de 172 millions de dollars du gouvernement québécois dans le milieu universitaire* » et « *que l'Assemblée universitaire mandate le recteur de transmettre au gouvernement l'opposition unanime de l'Assemblée universitaire face aux coupes supplémentaires à l'UdeM* »;

ATTENDU la résolution du Conseil de l'Université sur le budget 2014-2015 du 29 septembre 2014 mandatant la direction de l'Université afin de présenter un plan de réduction des dépenses visant à « *réduire l'accroissement de la masse salariale* », et mandatant la chancière afin qu'elle discute avec le ministère des « *leviers nécessaires pour*

contenir l'ensemble des dépenses, particulièrement l'augmentation constante des coûts de main-d'œuvre »;

ATTENDU que cette résolution du Conseil de l'Université est en contradiction flagrante avec la résolution de l'AU et aurait pour effet de miner directement la capacité de l'Université de mener à bien ses missions d'enseignement et de recherche;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 20 de la Charte de l'Université, l'Assemblée universitaire :

- énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement;
- adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'université;

ATTENDU que la résolution du CU du 29 septembre 2014 enfreint les pouvoirs exclusifs de l'AU ci-dessus mentionnés;

ATTENDU que les orientations de l'Université doivent précéder les « orientations budgétaires », et non les suivre;

ATTENDU que devant l'impossibilité d'effectuer les compressions demandées par le gouvernement, plusieurs institutions publiques québécoises, dont la CSDM, ont fait le choix de reporter leur déficit sur leur dette cumulée;

Il est résolu par l'assemblée universitaire de mandater le recteur afin :

- qu'il obtienne du Conseil de l'Université la révocation des mandats énoncés dans sa résolution du 29 septembre;
- qu'il demande au Conseil de l'Université de reporter le déficit à la dette plutôt que d'effectuer un exercice de compressions budgétaires;
- qu'il poursuive conjointement avec la chancelière le dialogue avec le gouvernement du Québec pour le convaincre que, suite à plusieurs années de compressions, les nouvelles coupes ont des effets déstructurants sur l'enseignement, la recherche et la qualité de la formation;

qu'il tienne informé l'Assemblée universitaire de ces échanges et la consulte à chacune des prochaines séances de manière à valider avec l'Assemblée que les orientations de l'Université soient respectées. »

M. Schiettekatte ajoute en terminant que la proposition mandate le recteur puisqu'il est la courroie de transmission entre l'Assemblée universitaire et le Conseil, et que le but de la proposition est de s'assurer que le Conseil ait les mêmes visions que l'Assemblée au sujet des coupes.

Mme Boisvert lui demande s'il présente cette proposition en tant que représentant des personnes qui l'ont élu.

M. Schiettekatte répond qu'il la présente en son nom.

M. Molotchnikoff appuie la proposition.

Mme Boisvert soulève un point d'ordre, elle demande si l'on est toujours dans le cadre du point *Orientations budgétaires* que l'Assemblée reçoit pour information.

Le président des délibérations confirme que oui. Bien qu'il s'agisse d'un point d'information et que les orientations budgétaires n'ont pas à être adoptées par l'Assemblée, l'article 50 du

Guide L'espérance prévoit qu'à tout moment un membre peut soumettre une proposition et c'est dans ce cadre qu'a lieu la présente discussion.

M. Kantorowski remarque que la proposition fait écho à la discussion précédente sur les orientations budgétaires et aussi aux résolutions adoptées dans certaines assemblées départementales. À son avis, cette proposition exprime un malaise entre l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université quant à la position prise par le Conseil. Il déplore qu'au lieu de porter le message de l'Assemblée, le Conseil choisisse d'opérationnaliser les coupes à travers les orientations budgétaires et le plan de mitigation. Il constate également une contradiction avec la citation de Churchill présentée par le recteur à une séance précédente, sur le fait qu'il faut parler d'une seule voix et traiter ensemble de ces difficultés. Pour ces raisons, il estime qu'il faut envoyer un message clair et ferme au Conseil de l'Université qu'il ne va pas dans la direction qui est souhaitée par l'Assemblée universitaire.

Le recteur estime que, telle que formulée, la proposition aura un effet heurtant sur les membres du Conseil qui sont imputables, alors que les membres de l'Assemblée ne le sont pas. Il se dit d'accord à l'idée que l'Assemblée présente un texte au Conseil, mais considère que c'est outrepasser les prérogatives de l'Assemblée que de dicter au Conseil la façon de gérer les finances de l'Université alors que ce sont les membres du Conseil qui en sont les fiduciaires. Le recteur exprime son profond désaccord avec plusieurs éléments de la proposition notamment : l'attendu relatif à l'impossibilité d'effectuer les compressions demandées par le gouvernement; la demande qui lui est faite d'obtenir du Conseil la révocation des mandats énoncés dans sa résolution. Il souligne en outre qu'il n'apprécie pas se faire qualifier de « courroie de transmission ». Le recteur dit s'interroger sur l'évaluation que fait M. Schiettekatte de la situation. Il rappelle que la CSDM a été menacée de se faire mettre en tutelle, une situation qui n'est certainement pas souhaitée pour l'Université. Pour sa part, il dit déplorer particulièrement la perte d'autonomie subie par les universités au cours de la dernière décennie.

M. Molotchnikoff reconnaît que le Conseil est imputable et se dit d'accord pour que le texte soit amendé, du moins dans les attendus. Il estime par ailleurs le Conseil a aussi pour mission de défendre l'Université et, même s'il doit être imputable, il n'a pas à abdiquer devant les demandes de compressions du gouvernement. Il croit qu'il est sage que l'Assemblée universitaire se prononce et rappelle à l'ordre le Conseil à cet égard. C'est pour cette raison qu'il a appuyé la proposition de M. Schiettekatte.

En réaction au commentaire du recteur, M. Nadeau soulève qu'il convient de se questionner sur ce que l'Assemblée peut espérer d'une telle demande au Conseil, et sur ce qu'il est en mesure de pouvoir faire. À son avis, pour avoir un débat sain, elle doit se centrer sur ce qui est légitime et réaliste de demander. Quant à savoir si l'Assemblée est bien placée pour faire ces demandes au Conseil, il lui semble que cela est une marque de respect à l'égard de celui-ci, une marque de confiance que ce message se rende, même s'il peut être gênant ou non partagé par les membres. Ce serait même le sens d'un dialogue fécond entre les instances.

Le recteur précise qu'il ne s'oppose pas à ce que l'Assemblée transmette un message au Conseil, il trouve simplement que ce qui est dit va trop loin. Il rappelle que le Conseil a choisi dans les derniers mois de reporter sur la dette une partie des compressions imposées par le gouvernement et d'en garder 11 M\$ en non-dépenses, il y a donc une partie de ce qui est demandé auquel le Conseil a déjà acquiescé. Il assure que le Conseil est conscient de la gravité de la situation. D'autre part, il rappelle que la chancellerie a obtenu un refus à sa demande de rencontrer le ministre. À la suite de ce refus, avec les autres chanceliers ou présidents de Conseil elle a fait des démarches pour être entendue par le gouvernement.

M. Saul observe que le gouvernement reçoit deux messages contradictoires — le mandat que l'Assemblée a donné au recteur et celui que le Conseil a donné à la chancellerie. À son avis, il faut unifier notre message devant le gouvernement. L'Assemblée universitaire pourrait demander, par exemple, à la chancellerie soit d'être accompagnée par le recteur, soit de porter le message de l'Assemblée universitaire au gouvernement, voulant que l'on s'oppose aux compressions, pendant qu'elle accomplit la mission que lui a confiée le Conseil.

M. Le Borgne se dit d'accord avec le recteur sur le caractère heurtant de la résolution, et compte tenu de la quantité d'informations qu'elle contient, il pense que des éléments peuvent être élagués pour avoir un message plus clair. Par ailleurs, revenant à un commentaire précédent du recteur, il trouve regrettable que les déclarations publiques du recteur au sujet du financement des universités restent lettre morte.

Le recteur confirme qu'il rencontre une indifférence généralisée lorsqu'il aborde cette question.

M. Le Borgne, qui observe que les médias sont particulièrement intéressés par la confrontation, s'interroge à savoir s'il ne serait pas approprié de démontrer une certaine résistance vis-à-vis des compressions pour attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation, et en ce sens d'aller jusqu'à proposer un déficit, que bien sûr personne ne souhaite. Revenant au commentaire de M. Boismenu selon lequel le financement est conditionnel à ce que l'Université accepte d'appliquer les compressions demandées par le gouvernement, M. Le Borgne se demande s'il ne s'agit pas d'une forme d'intimidation et de chantage auxquels l'Assemblée et le Conseil sont soumis et devraient résister.

M. Filteau rappelle l'impact des coupes sur le déficit de l'Université qui est cette année de l'ordre d'environ 17 M\$ et l'année prochaine, si rien n'est fait, sera de près de 26 M\$. La question de l'accumulation des déficits et de la dette ainsi que du temps pour revenir à l'équilibre sont des enjeux majeurs dont le Conseil est bien au fait. Pour ce qui est de la proposition, M. Filteau indique qu'il s'oppose à tous les attendus, sauf le premier, parce qu'il estime qu'ils expriment des positions qui sont de nature très autoritaire et qui vont à l'encontre de certaines façons de faire. Il propose l'amendement suivant : supprimer les attendus, sauf le premier qui réfère à la position de l'Assemblée universitaire contre les compressions, et ne conserver que les deux dernières résolutions.

Le président des délibérations est d'avis que les changements proposés modifient substantiellement la proposition principale et de ce fait ne peuvent être considérés comme un amendement en tant que tel.

M. Nanci estime que la proposition, telle que présentée, est prématurée. À son avis, l'Assemblée doit exprimer au Conseil de l'Université ses inquiétudes et ses préoccupations et le fait qu'il y semble y avoir une divergence entre la résolution de l'Assemblée et ce qui semble être dit dans la résolution du Conseil. Suite à la réponse du Conseil, l'Assemblée sera libre de faire une proposition plus forte, le cas échéant.

M. Vincent Fournier Gosselin se dit inquiet des impacts d'un plan de redressement qui serait imposé par le gouvernement à la suite du refus de l'Université d'appliquer les compressions. Il se dit d'accord pour exprimer une opposition aux compressions du gouvernement parce qu'elles nuisent à la mission de l'Université. Par contre, les résolutions telles que présentées lui apparaissent inopportunes et stériles. Enfin, il se dit d'accord avec la dernière partie des résolutions au sujet de la demande faite à la chancellerie de poursuivre les discussions avec Québec, et de tenir l'Assemblée universitaire informée.

Revenant au propos du recteur au sujet de l'indifférence généralisée dans la population à l'égard de la situation des universités, M. Nadeau estime que la proposition exprime justement le contraire. Il considère que ce n'est pas de tourner en rond, mais plutôt de prendre ses responsabilités et de donner un sens réel au rôle de l'Assemblée universitaire.

M. Boismenu se dit réfractaire aux propositions qui ont de nombreux attendus, en général les gens votent pour ou contre les attendus plutôt que sur la proposition. En écho au commentaire de M. Molotchnikoff, il pense qu'il faut demander au Conseil de l'Université de recevoir avec attention la crainte exprimée par l'Assemblée concernant les coupes budgétaires qui nuisent à la poursuite et à l'atteinte des objectifs institutionnels, et lui demander qu'il s'associe aux représentations du recteur dans la défense de ces intérêts et de la proposition de l'Assemblée universitaire adoptée en octobre 2014. La sensibilisation et la mise en garde des membres du Conseil seraient des approches susceptibles de créer un lien avec ceux-ci et de les amener dans le sens souhaité par l'Assemblée. Le but est de les alerter et non de les rebuter. En réponse à une remarque précédente au sujet de son commentaire sur le budget, M. Boismenu précise qu'il n'a pas dit qu'il faut se conformer aux compressions pour avoir davantage de budget, mais qu'il y a des règles du jeu à respecter sous peine d'être pénalisé. Ces règles budgétaires posent des balises extrêmement serrées auprès des institutions publiques et parapubliques, notamment les universités. Si l'endettement apparaît comme étant trop élevé, la subvention conditionnelle ne sera pas versée à l'établissement, comme cela s'est produit pour l'UdeM autour de l'année 2010. L'impact est brutal, on perd la gouverne de l'institution ou on la contraint beaucoup plus qu'actuellement. À son avis, ce n'est pas une solution pour se sortir de la situation. Il pense qu'il faut manifester nos points de vue, il rappelle que les doyens ont livré un message en ce sens la semaine dernière.

M. Gilles Lavigne dit avoir compris de la résolution du Conseil que la chancière est contre la cadence des coupes et qu'elle compte poursuivre ses représentations à cet égard. Ce que le recteur confirme. Il déplore l'impact actuel des coupes sur l'Université, mais s'inquiète aussi de l'impact à long terme qui pourrait se faire sentir sur les générations à venir. Il se dit d'accord avec l'idée de résister évoquée plus tôt, mais de façon habile, de manière à éviter une mise en tutelle par Québec et la perte d'autonomie qui s'ensuivrait. Pour ces raisons il ne peut pas accepter une proposition qui, lui semble-t-il, mènerait à une tutelle.

M. Schiettekatte présente ses commentaires relativement à la réponse du recteur sur la proposition. Il précise en premier lieu que la résolution s'inscrit dans la prérogative de l'Assemblée, énoncée dans la Charte, à l'effet qu'elle puisse adresser au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université, et non pas dans la volonté de décider de la manière de gérer le budget. Il se dit ensuite désolé d'avoir utilisé l'expression « courroie de transmission » pour désigner le recteur. La proposition mandate le recteur parce que sur le plan organisationnel, il est le seul à être autorisé à parler aux deux instances. Finalement, en ce qui a trait à l'objection du recteur concernant la possibilité d'obtenir la révocation des mandats, M. Schiettekatte explique que le Conseil fonctionnant à huis clos, la seule information qui émane de lui est le texte de ses résolutions, et notamment celle qui mandate la chancière afin qu'elle discute avec le ministère des leviers nécessaires pour contenir les dépenses, entre autres les coûts de main-d'œuvre. En l'absence d'autres informations, il en comprend que la position du Conseil est de chercher ce qui pourrait diminuer les coûts et demander au gouvernement des outils à cette fin. Il s'oppose à cette position du Conseil qui est en contradiction avec celle de l'Assemblée, pour cette raison il souhaite maintenir le premier attendu. Il accepte de retirer le deuxième.

Le recteur précise qu'il n'est pas la seule personne qui peut communiquer l'information de façon bidirectionnelle au Conseil, il y a également les membres de l'Assemblée qui sont désignés pour être membres du Conseil. En outre, l'Assemblée peut écrire au Conseil. Il croit que les membres de l'Assemblée s'entendent sur les bases du message, c'est davantage la manière de l'exprimer au Conseil qui est l'objet de la discussion.

Mme Frédérique Gardye, qui est à la fois membre de l'Assemblée et du Conseil, témoigne que les membres internes du Conseil font très bien leur travail, sont conscients des enjeux et des missions de l'Université et interviennent pour faire part de leur point de vue. Pour sa part, elle y représente la communauté universitaire. Tel que mentionné par le recteur, les membres du Conseil ont décidé de reporter une partie du montant des coupes à la dette étant conscients du caractère inacceptable des coupes et de leur impact sur les missions de l'Université. Il ne serait pas opportun de prendre la chancière et les membres du Conseil comme étant des opposants, d'autant qu'ils ne sont pas opposés. Cependant, ils sont conscients de la réalité des règles budgétaires et des conséquences d'un refus, tel qu'évoqué par M. Boismenu. Ils ne sont pas disposés à s'opposer pour entrer dans un bras de fer avec le gouvernement. Elle pense que certains aspects de la proposition pourraient être reformulés, les attendus notamment lui semblent trop agressifs. Elle souligne l'importance de rester unis et d'envoyer un message unanime sur cette question.

M. Boismenu annonce qu'il fera une proposition après que l'on aura disposé de la précédente.

M. Schiettekatte indique qu'il souhaite modifier sa proposition.

Le président des délibérations indique que cela est possible avec l'accord de l'appuyeur. Il demande à M. Schiettekatte s'il accepterait que M. Boismenu présente sa proposition afin de voir s'il serait d'accord pour l'intégrer à la sienne.

M. Schiettekatte dit vouloir plutôt présenter ses modifications, celles-ci sont à l'effet de modifier comme suit les deux premiers points de la résolution :

- « que le recteur demande une clarification au Conseil de l'Université sur les mandats énoncés dans sa résolution du 29 septembre;
- qu'il demande au Conseil de l'Université de prendre position clairement concernant les coupes budgétaires du gouvernement en conformité avec les orientations prises par l'Assemblée universitaire du 6 octobre ».

Dans le troisième attendu : supprimer le mot « flagrante » et ajouter « semble » à la suite de « cette résolution du Conseil ». Enfin, retirer le cinquième attendu sur les pouvoirs exclusifs de l'Assemblée universitaire, ainsi que le dernier attendu qui réfère à la décision prise par la CSDM.

L'appuyeur, M. Molotchnikoff, est en accord avec la proposition.

Le président des délibérations indique que le proposeur ayant fait des amendements à sa propre proposition, cette dernière version devient la proposition principale sur laquelle porte la discussion.

M. Boismenu suggère de supprimer tous les attendus, la résolution lui apparaissant être l'élément important. Il demande pourquoi on mandate le recteur et pourquoi l'Assemblée universitaire ne s'adresse-t-elle pas elle-même au Conseil par une résolution demandant au Conseil d'être attentif aux préoccupations de l'Assemblée, et de représenter les intérêts de l'Université dans le sens de la résolution présentée par l'Assemblée universitaire le 6 octobre dernier. Il lui semble inutile de mandater le recteur pour ce faire et suggère de s'adresser au Conseil de l'Université.

M. Schiettekatte dit ne pas être opposé à ce que l'Assemblée adresse une lettre au Conseil, cependant il souhaite le maintien du mandat donné au recteur. Selon les statuts, le lien entre le Conseil et l'Assemblée universitaire est le recteur qui fait partie des deux instances. Il estime que celui-ci est le plus en mesure de transmettre les recommandations de l'Assemblée au Conseil.

Le recteur confirme que cela est conforme aux statuts et à la charte de l'Université.

M. Michel Carrier indique qu'il votera contre la proposition malgré les changements qui y ont été apportés. Il se dit en faveur de la suggestion faite par M. Boismenu à l'effet de rappeler au Conseil la position de l'Assemblée.

Mme Isabelle Panneton pense que le message sera plus clair et rassembleur si tous s'accordent à dénoncer l'impact des compressions répétées et leurs effets *déstructurants*. Elle dit s'opposer à la proposition amendée.

M. Filteau demande le vote immédiat, la proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée adopte à l'unanimité la proposition de vote immédiat.

À la suggestion du président des délibérations, l'Assemblée accepte de procéder à un vote secret sur la proposition amendée.

En réponse aux deux derniers commentaires, en tant que proposeur, M. Schiettekatte indique qu'étant donné que la proposition a été assouplie, il trouverait malheureux qu'elle ne soit pas adoptée en raison du mode de transmission au Conseil.

L'Assemblée procède au vote et rejette la proposition à la majorité des voix (33 voix contre, 31 voix pour, 2 abstentions).

Le recteur s'engage à informer le Conseil des échanges de l'Assemblée universitaire à ce sujet.

M. Boismenu présente sa proposition qui se lit :

« L'Assemblée universitaire :

- Demande au Conseil de l'Université de recevoir avec attention la crainte de la communauté universitaire sur les effets des coupes budgétaires qui compromettent notre mission et l'atteinte de nos objectifs d'excellence en formation et en recherche de notre institution.
- Demande que le Conseil s'associe au recteur dans la représentation de la défense et la promotion de l'Université, notamment eu égard à la résolution AU-0561-8, votée à l'unanimité par l'Assemblée universitaire. »

La proposition est appuyée.

Le recteur observe que la proposition correspond à l'engagement qu'il vient de prendre, il constate cependant qu'une résolution a plus de poids.

Mme Panneton propose d'ajouter « suite à plusieurs années de compressions ».

Le recteur abonde dans ce sens, ajoutant qu'il se heurte à une perception dans l'opinion publique que les universités se plaignent pour rien.

M. Carl Bouchard propose de mentionner « l'effet déstructurant » qui était présent dans la proposition précédente. La suggestion est acceptée par le proposeur qui l'intègre à sa proposition.

Le recteur précise que c'est l'Assemblée universitaire qui exprime la crainte au nom de la communauté universitaire.

M. Molotchnikoff suggère de modifier « notre » par « nos » comme suit : « nos missions et l'atteinte de nos objectifs ». La modification est intégrée à la proposition.

M. Schiettekatte souligne que la résolution de l'Assemblée du 6 octobre mentionnait que la communauté universitaire s'opposait aux compressions, et dit avoir le sentiment que l'Assemblée représente la communauté universitaire.

M. Filteau demande le vote immédiat, la proposition est appuyée. Aucune objection n'étant formulée, l'Assemblée accepte de procéder au vote sur la proposition. Le texte de la proposition est projeté sur les écrans.

Personne ne s'y opposant, l'Assemblée adopte la proposition à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire :

- demande au Conseil de l'Université de recevoir avec attention la crainte de la communauté universitaire sur les effets des coupes budgétaires qui s'ajoutent à plusieurs années de compressions. Elles ont un effet déstructurant et compromettent nos missions et l'atteinte des objectifs d'excellence en formation et en recherche de notre institution.
- demande que le Conseil s'associe au recteur dans la représentation de la défense et de la promotion de l'Université, notamment eu égard à la résolution AU-0561-8, votée à l'unanimité par l'Assemblée universitaire.

AU-0564-9

MISE À JOUR BUDGÉTAIRE (SUITE)

AU-0564-9

2014-A0021-0563^e-069

Le président des délibérations informe que M. Alain Lalonde a indiqué en début de séance vouloir présenter une proposition à ce point de l'ordre jour. Il suggère à l'Assemblée de recevoir d'abord une brève mise à jour sur la situation budgétaire de la part du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, et de recevoir par la suite la proposition de M. Lalonde. L'Assemblée pourra également faire part de ses questions et commentaires au sujet du document sur les mesures de mitigation (document 2014-A0021-0563^e-069) déposé à la séance précédente par M. Filteau.

M. Filteau informe que d'autres coupes ont été annoncées aux universités par le ministre de l'Éducation il y a deux semaines, de l'ordre de 30 M\$. L'effet net pour l'Université est de 4,7 M\$, soit 2,7 M\$ en 2014-2015 et 2 M\$ en 2015-2016. Au total c'est plus de 53 M\$ qui ont été coupés depuis la première vague de compressions gouvernementales en 2012. M. Filteau rappelle qu'il a fait parvenir un communiqué à la communauté universitaire à ce sujet.

À l'invitation du président des délibérations, M. Alain Lalonde présente sa proposition qui se lit :

« En conformité avec la proposition adoptée à l'unanimité. lors de la 561^e séance de l'Assemblée universitaire du 6 octobre 2014 au point 8 de l'ordre du jour (AU-0561-8), et en accord avec la prise de position publique du recteur M. Guy Breton,

l'Assemblée universitaire refuse l'adoption des mesures de mitigation,

- d'une part en contradiction avec ladite résolution,
- d'autre part, parce que la composition des comités prévus n'est pas représentative de l'ensemble de la communauté universitaire, ne prévoyant pas nommément la participation des chargé-e-s de cours et des professeur-e-s,

et demande au Conseil de l'Université de prendre acte de ladite résolution de l'Assemblée universitaire, de la rendre publique et de la mettre en application autant dans la communauté universitaire qu'auprès du gouvernement du Québec et dans toute la société ».

Le président des délibérations constate que certains éléments recourent la proposition adoptée au point précédent, mais rappelle que la proposition de M. Lalonde avait été soumise plus tôt, sans savoir qu'une autre proposition serait présentée auparavant.

M. Lalonde convient de la remarque, mais précise que sa proposition porte plus spécifiquement sur les mesures de mitigation. La proposition est appuyée.

M. Schiettekatte précise que la proposition est différente de la précédente, notamment le deuxième point, en ce que le document sur la mitigation des enjeux budgétaires qui avait été présenté par M. Filteau faisait mention du personnel-cadre dans la composition des comités, mais pas des autres personnels, notamment les responsables de la recherche et de l'enseignement.

M. Saul adresse deux questions à M. Filteau concernant le document sur la mitigation des enjeux budgétaires. Est-ce dans les groupes facilitateurs que les étudiants, professeurs et chargés de cours pourront participer? Et est-ce qu'il est envisagé que la communauté soit consultée dans le cadre des travaux de ces groupes de travail?

M. Filteau explique qu'il est prévu que les groupes facilitateurs forment des sous-groupes de travail auxquels seront associés des membres de la communauté ayant une expertise en lien avec le mandat du sous-groupe. En outre, selon le besoin, des groupes témoins composés de membres de la communauté pourraient être formés à la discrétion du groupe de travail et de ses sous-groupes. Il assure que la direction trouve essentiel que les membres de la communauté soient associés à la démarche. Cela étant, considérant que la proposition soumise par M. Lalonde ne reflète pas la réalité de l'exercice prévu, il annonce qu'il va s'y opposer. En réponse au président des délibérations, M. Filteau se dit en accord avec le deuxième point de la résolution, cette considération étant déjà prévue dans la démarche.

Estimant qu'un travail de priorisation devra être fait par les groupes de travail, Mme Joanie Martineau se dit d'accord avec la proposition présentée par M. Lalonde. Elle demande que l'on y ajoute la participation des étudiants. M. Lalonde se dit d'accord avec cet ajout.

M. Nadeau dit ne pas comprendre la partie de la proposition qui demande de mettre en application la résolution de l'Assemblée dans toute la société. La résolution peut être rendue publique auprès de la société, cependant il voit mal comment on peut l'appliquer à la société.

M. Lalonde convient de la remarque et accepte de remplacer « mettre en application » par « la diffuser ».

Se référant à l'organigramme (page 2 du document 2014-A0021-0563^e-069), M. Schiettekatte, s'informe si ce seront bien les vice-recteurs, les doyens et les directeurs généraux qui seront chargés de l'évaluation, de la priorisation et la planification. M. Filteau confirme que oui. M. Schiettekatte demande alors pourquoi les membres de la communauté ne sont pas impliqués concernant la priorisation et de l'évaluation, notamment en ce qui a trait à l'enseignement et à la recherche.

M. Filteau répond qu'il revient aux officiers de remplir leur rôle de gestionnaires. Ceux-ci vont s'appuyer sur des critères et sur les recommandations et avis des groupes de travail, lesquels seront composés de membres de la communauté. Au terme du processus, selon le cas, des recommandations seront présentées dans les instances. Il assure que la démarche ne se fera pas en vase clos.

En réponse à une question de M. Kantorowski, le président des délibérations confirme que le plan de mitigation est présenté à l'Assemblée pour information.

M. Kantorowski déplore que l'Assemblée ne soit qu'informée, et surtout que la direction mette de l'avant un plan et des mesures à l'égard des compressions alors que l'Assemblée universitaire a adopté une position de principes qui est de refuser de s'engager dans une telle démarche. Il craint d'autre part que cette opération mobilise beaucoup de ressources dans les prochains mois. Enfin, il se questionne sur l'opportunité même de créer cette « machine de guerre » et sur le mandat global qui serait confié aux trois comités, lequel mène d'une certaine manière à redessiner l'Université et ses façons de fonctionner, le mandat lui semble beaucoup trop large pour procéder. Pour ces raisons il pense qu'il faut s'y opposer et maintenir la position déjà exprimée par l'Assemblée.

M. Le Borgne demande des précisions au sujet du processus de nomination des membres de la communauté qui participeront aux groupes de travail. Dans la foulée du commentaire précédent au sujet de la reconfiguration éventuelle de l'Université, il demande comment l'Assemblée universitaire sera associée à ce processus.

M. Filteau indique que la formation des groupes de travail et des sous-groupes est laissée à la discrétion des trois comités. Ceux-ci verront à s'associer des membres de la communauté ayant une expertise en lien avec le dossier traité. Il reconnaît qu'il s'agit d'un mandat important et souligne que l'objectif n'est pas nécessairement de couper, mais de voir comment faire les choses différemment pour atteindre les objectifs institutionnels. Il rappelle que le mandat des groupes de travail est de proposer des pistes de changements qui pourraient avoir un impact sur les orientations stratégiques pour les 15 à 20 prochaines années. Les mesures de nature structurelle devront être soumises à l'Assemblée universitaire ou au Conseil, selon le cas.

Le recteur annonce qu'une boîte à idées sera mise en ligne prochainement pour recueillir les commentaires et suggestions de la communauté. Il observe avec étonnement une certaine résistance devant la perspective de faire différemment. Même si l'Université n'avait pas de difficultés financières, il lui semble essentiel de faire cet exercice de voir si l'on peut faire mieux, sans que cela consiste nécessairement en des coupes.

M. Benoît Moore se dit en désaccord avec la première partie de la résolution qui affirme que les mesures de mitigation sont en contradiction avec la résolution de l'Assemblée universitaire, et pour cette raison il va voter contre la proposition. Il ne voit pas en quoi il y a une contradiction entre d'une part prendre ce que l'on a et le gérer au mieux, et d'autre part, dire que ce que l'on a n'est pas suffisant. Il lui semble que ce débat a déjà été fait et que le résultat a toujours été le même. C'est une chose que l'Assemblée et le Conseil, par sa chancellerie, affirment fermement leur opposition aux coupes, mais c'en est une autre que de faire une politique de la négation et ne pas voir comment, par ailleurs, on doit s'adapter à ses coupes dans l'éventualité où le message n'est pas entendu.

En complémentaire, M. Le Borgne demande si les résultats qui seront éventuellement présentés à l'Assemblée universitaire le seront pour information.

M. Filteau réitère que cela dépendra de l'objet en cause et de son lien avec les prérogatives et les mandats de l'Assemblée. Dans le cas des orientations stratégiques, l'Assemblée sera appelée à donner son approbation.

Constatant qu'aucun membre ne demande à intervenir, le président des délibérations donne la parole au proposeur, M. Lalonde, avant de procéder au vote.

M. Lalonde demande de remettre, dans le dernier paragraphe de la proposition, le mot « autant » qui avait été supprimé par erreur.

Le président invite l'Assemblée à procéder au vote. Le recteur demande le vote secret, la proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition à la majorité des voix (29 votes pour, 28 contre, 2 abstentions).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

En conformité avec la proposition adoptée à l'unanimité lors de la 561^e séance de l'Assemblée universitaire du 6 octobre 2014 au point 8 de l'ordre du jour (AU-0561-8), et en accord avec la prise de position publique du recteur M. Guy Breton,

l'Assemblée universitaire refuse l'adoption des mesures de mitigation,

- d'une part en contradiction avec ladite résolution,
- d'autre part parce que la composition des comités prévus n'est pas représentative de l'ensemble de la communauté universitaire, ne prévoyant pas nommément la participation des chargés-es de cours, des professeurs-es et des étudiants-es,

et demande au Conseil de l'Université de prendre acte de ladite résolution de l'Assemblée universitaire, de la rendre publique et de la diffuser autant dans la communauté universitaire qu'auprès du gouvernement du Québec et dans toute la société.

M. Fournier Gosselin s'informe de l'échéancier prévu pour ces groupes de travail.

En ce qui concerne les mesures à court terme, M. Filteau indique que l'objectif est pour la fin du mois de janvier en vue du budget 2015-2016. Pour les mesures plus structurelles, les rapports des groupes sont attendus pour l'automne 2015. Le temps d'implantation par la suite variera selon les mesures.

En complémentaire, M. Fournier Gosselin demande si les rapports seront présentés à l'Assemblée à l'automne 2015.

M. Filteau répond que non. Les résultats des trois groupes de travail seront remis à l'automne 2015 à la direction pour analyse. L'impact se fera sentir sur le budget 2016-2017 et les orientations au début de l'année 2016.

Dans la foulée de la réponse de M. Filteau voulant que l'Assemblée reçoivent les mesures de mitigation pour information et non pour adoption, M. Lalonde constate que la proposition de refus que l'Assemblée vient d'adopter sera sans effet, cependant elle envoie un message de grand doute à l'endroit du plan qui est proposé.

AU-0564-10

RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS

AU-0564-10

2014-A0021-0564^e-077, 2014-A0021-0564^e-078

Ce point est traité à 14 h

Le secrétaire général indique que plusieurs présidents de comité qui ne pouvaient être présents à l'Assemblée ont transmis un rapport d'étape, lesquels ont été déposés sur le wiki de l'Assemblée. Il s'agit des rapports d'étape du Comité de la recherche et du Comité de la planification. Le président du Comité du statut du corps professoral l'a informé que ce comité n'a pas tenu de réunion depuis le dépôt de son rapport en mai dernier. Enfin, il rappelle que le Comité des règlements a procédé à la mise en forme du Règlement sur le plagiat dont l'Assemblée a été saisie à l'automne. Il cède ensuite la parole au président du Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, M. Vincent Gautrais, pour faire rapport sur les travaux de ce comité.

M. Gautrais fait part état de l'explosion des cas, une quinzaine par année, au cours des dernières années. Ceux-ci portent en grande partie sur le plagiat et sur un nouveau phénomène que sont les faux certificats médicaux. Cette amplification des cas s'explique notamment par les moyens technologiques qui facilitent le plagiat et par l'intolérance de la part des professeurs et des institutions. Enfin, le processus est grandement institutionnalisé, nombre de cas impliquent des étudiants qui sont représentés par des avocats. Il termine en mentionnant que le site integritéumontreal.ca contient des informations, néanmoins il y aurait lieu qu'il soit alimenté plus efficacement de manière à contribuer à réduire à la source ce phénomène en croissance.

Le secrétaire général en profite pour remercier M. Gautrais et les membres du Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants pour leur excellent travail. Il mentionne par ailleurs que le Comité de l'ordre du jour et le Comité de nomination poursuivent leurs travaux ; le Comité du budget de l'Assemblée universitaire pour sa part a été consulté sur les orientations budgétaires présentées aujourd'hui à l'Assemblée et reprendra ses travaux pour la présentation du budget en mars prochain. En ce qui concerne le Comité permanent sur la politique linguistique, il est prévu qu'il présente un rapport aux deux ans, son dernier ayant été présenté en décembre 2013, il devrait donc présenter ses travaux dans la prochaine année. Enfin, suite au départ de M. Pierre Moreau, un nouveau président sera nommé au Comité concernant la politique d'information à l'Université qui pourra reprendre par la suite ses travaux.

L'Assemblée revient au point 8.

AU-0564-11

PROJETS DE RÉNOVATION ET DE RÉAMÉNAGEMENTS MAJEURS
DES INFRASTRUCTURES DU CAMPUS DE LA MONTAGNE
2014-A0021-0564^e-080

AU-0564-11

M. Louis Sauvageau, directeur général de la Direction des immeubles, présente les projets de rénovations et de réaménagements majeurs des infrastructures du campus de la montagne à l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0564^e-080).

M. Éric Filteau précise que les infrastructures sur le campus de la montagne sont dans un état de vétusté important et que plusieurs interventions sont faites en maintien d'actifs. Ces interventions sont nécessaires et, ce faisant, on en profite pour réaliser des projets de qualité. Les projets présentés démontrent que l'on ne néglige pas le site de la montagne en faveur du site Outremont. Il précise que le financement de ces projets, que l'on retrouve dans le fonds d'immobilisation, provient de fonds dédiés à la réaffectation des espaces et à la vétusté des infrastructures fournis par le ministère à cette fin. La revitalisation du site de l'esplanade du Pavillon Roger-Gaudry est un projet qui pourrait s'échelonner sur une dizaine d'années, en commençant par la rampe mobile qui est dans un état de vétusté avancée.

M. Molotchnikoff dit apprécier cette perspective pour l'avenir du campus et trouve agréables les salles de cours qui ont déjà été rénovées. Il lui semble cependant que leur conception n'a pas été pensée en fonction des besoins des enseignants, il suggère que des professeurs soient consultés à cet égard. Il demande par ailleurs si le plan prévoit le changement des fenêtres du Pavillon Marie-Victorin qui sont vétustes et par lesquelles le froid s'infiltré. Il s'interroge ensuite sur le fait que le gouvernement finance, au moyen de budgets dédiés, des projets d'infrastructures alors qu'il réduit son financement pour le soutien de la mission des universités. Il suggère que la chancellerie demande au ministre, dans le cadre de ses représentations, que les enveloppes soient mieux équilibrées.

M. Filteau rappelle qu'un programme de financement a été mis en place par un gouvernement précédent pour réduire la vétusté des infrastructures publiques; l'UdeM s'est vu attribuer environ 15 à 17 M\$ par année sur 15 ans dans le cadre de ce programme. Ce sont des sommes importantes, mais insuffisantes pour maintenir le parc immobilier en bon état, il en faudrait au moins le double pour réduire le taux de vétusté. Pour cette raison, il pense qu'il ne serait pas opportun de demander une réduction du financement dédié aux infrastructures en vue de l'affecter à d'autres fins. Il y a un enjeu majeur au niveau provincial à cet égard qui résulte du manque d'investissements au cours des 40 années précédentes. Une recension est faite actuellement en vue de dresser un portrait de la vétusté du parc immobilier universitaire du Québec. Pour ce qui est du Pavillon Marie-Victorin, il mentionne que la réfection des salles de toilettes a été réalisée.

M. Sauvageau explique que la Direction des immeubles priorise ses interventions en fonction de cinq niveaux de vétusté, le premier étant lié à la sécurité, et que les fonds ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins. Dans ce contexte, la Direction des immeubles a mis en place une approche de

gestion des risques. Il assure que la direction est très consciente du problème au sujet des fenêtres du Pavillon Marie-Victorin, mais il précise qu'il faut aussi remplacer plus de 4000 fenêtres au Pavillon Roger-Gaudry.

Mme Zarowsky apprécie les clarifications qui ont été apportées au sujet de la distinction entre les fonds disponibles pour la mission de l'Université et ceux dédiés aux infrastructures, dans le contexte des compressions. Elle observe que cette distinction est néanmoins difficile à comprendre et doit être bien expliquée au public. Évoquant une démarche en Afrique du Sud concernant le prix des médicaments, elle se demande si l'on peut envisager de renégocier certains choix financiers, en prenant en compte la nécessité de faire des investissements, mais aussi en fonction de l'avenir de l'Université et du capital humain.

M. Sauvageau indique que l'investissement qui est fait dans les infrastructures découle en partie d'un rapport du vérificateur général, datant de près de 10 ans, très critique à l'égard du gouvernement, qui signalait que le parc immobilier des infrastructures publiques commençait à périlcliter en raison d'un manque d'investissement. Il y a donc une volonté de dédier des sommes à cette fin et de ne pas les mélanger à d'autres types de dépenses.

M. Filteau confirme qu'il est impossible d'affecter les sommes dédiées aux rénovations et réaménagements d'espaces ou à la vétusté, à l'intérieur du fonds d'immobilisation, à d'autres fins. Le gouvernement dédie ces sommes à cet usage pour s'assurer que le parc immobilier ne devienne pas plus vétuste. Le capital humain est important, mais l'environnement de l'enseignement et l'espace sur le campus, notamment l'espace pour étudiant qui est déficitaire, sont également importants. Le campus est aussi un milieu de vie et il faut s'assurer de tenir compte de cet aspect. Il évoque l'état des campus en France qui, dans certains cas, sont très désuets et même dysfonctionnels à certains égards.

M. Sébastien Sauvé remarque qu'il lui paraît surréaliste d'avoir discuté précédemment d'austérité et de parler maintenant d'investissements dans des projets de rénovations. Il suggère que l'on cible les rénovations qui procureront des gains énergétiques qui rapporteront des économies récurrentes plus rapidement.

Rappelant que la question de l'économie d'énergie n'était pas l'objet de la présentation, M. Sauvageau mentionne tout de même que l'Université a obtenu récemment une reconnaissance comme grand client d'Hydro-Québec pour les mesures prises par l'Université en matière d'économie d'énergie. La direction est très alerte sur cet aspect. Par exemple, les travaux de maçonnerie prévoient des interventions entre autres au niveau de la composition des murs et de la résistance thermique du bâtiment qui, en association avec les nouvelles fenêtres qui seront éventuellement installées au Pavillon Roger-Gaudry, auront un effet très positif sur le plan de la consommation énergétique.

M. Sauvé dit d'autre part s'inquiéter de la perception critique de la population à l'égard de ces projets. Il faut faire attention à la manière de diffuser l'information au sujet des projets présentés pour ne pas donner l'impression que l'Université est en moyens.

Au sujet de la perception des coûts et de l'évaluation, M. Sauvageau assure que l'on est en mesure de démontrer qu'il n'y a pas d'éléments de luxe dans l'approche institutionnelle, au contraire. Il convient toutefois qu'il y a une question de perception qui doit être gérée.

M. Filteau convient avec M. Sauvé que c'est un défi. Il est déjà complexe d'expliquer à l'interne la distinction entre le fonds d'immobilisation, le fonds de dotation et celui de fonctionnement, cela est encore plus difficile pour le grand public qui n'est pas familier avec le fonctionnement de l'Université. Toutefois des rénovations doivent être faites à la fois par nécessité fonctionnelle, mais aussi pour l'image de l'institution.

M. Boismenu observe que la présentation n'a pas fait mention de projets pour le 3744 Jean-Brillant.

M. Filteau indique que des projets sont prévus pour ce pavillon.

M. Sauvageau ajoute qu'il y a des développements intéressants pour le 3744 Jean-Brillant, mais que le temps ne permettait pas d'aborder les projets concernant ce pavillon.

M. Nadeau se réjouit du projet présenté malgré le contexte évoqué plus tôt. Il s'informe à savoir si des aménagements paysagers, des espaces de rassemblement et d'identification au campus ont été

pris en considération. À l'instar du campus de l'Université McGill, il souhaiterait qu'il y ait un périmètre et une porte d'entrée au campus qui créeraient un sentiment d'identité.

Se référant à la présentation électronique, M. Filteau indique que le lieu prévu en face du Pavillon Roger-Gaudry deviendra le point de rassemblement qui permettra de créer cette dimension recherchée.

En ce qui concerne le lien avec le boulevard Édouard-Montpetit et avec les différentes clientèles de l'Université, M. Sauvageau rappelle que le cadre urbanistique, adopté en 1995, régit la vision de nos espaces extérieurs. En outre, la direction est à l'étape de développer une vision sur l'aménagement extérieur.

M. Lavigne s'informe de ce qui est prévu concernant la rampe mobile à court, à moyen et à long terme. Il souligne que la clinique dentaire de l'Université dessert une population vulnérable et que l'institution est imputable à cet égard.

M. Sauvageau fait le point au sujet de la rampe mobile qui a la particularité d'avoir une inclinaison marquée. Un appel d'offres public a été lancé l'été dernier pour la fourniture de cet équipement. Un second appel pour les travaux de réfection n'a donné lieu à aucune réponse de la part d'un fournisseur québécois. Il a été décidé que la technologie et l'angle de la rampe seront modifiés. Des travaux d'infrastructures importants seront entamés l'été prochain pour une période de deux ans. Compte tenu de l'impact sur les clientèles, notamment celles à mobilité réduite, des moyens alternatifs seront mis en place dans l'intervalle étant donné qu'on devra interdire l'accès pendant la période de démolition et de réaménagement. D'autre part, l'Université a obtenu de la Ville de Montréal les autorisations pour fermer la zone au bas de la rampe de sorte que les gens n'aurent plus besoin d'aller à l'extérieur pour accéder au métro. Les travaux seront échelonnés sur deux ans.

M. Lavigne souligne que les patients âgés ne peuvent pas prendre l'escalier, il demande ce qui est prévu dans l'immédiat lorsque la rampe n'est pas en fonction.

M. Sauvageau répond qu'un service d'autobus sera offert.

M. Fournier Gosselin est heureux de constater la volonté, à travers le plan, de créer davantage d'espace de vie étudiante sur le campus. D'autre part, il demande s'il y a un objectif d'augmenter le nombre de bureaux pour les étudiants des cycles supérieurs sur le campus, sachant que c'est un facteur important de réussite.

M. Filteau indique qu'on vise à en avoir le plus possible, l'enjeu est plus grand en sciences humaines qu'en sciences en raison des laboratoires. Le réaménagement du pavillon 3744 permettra d'améliorer cette dimension. Le gouvernement reconnaît à l'UdeM un manque d'espace de 100 000 mètres, et malgré que 50 000 mètres seront ajoutés avec le site Outremont, il en manquera encore.

Considérant que nombre de membres de l'École polytechnique utilisent la rampe mobile, Mme Martineau demande s'il est prévu que l'École contribue à son financement.

M. Sauvageau indique qu'une rencontre est prévue dans les prochains jours avec la direction de Polytechnique, notamment à ce sujet.

Le président des délibérations remercie M. Sauvageau pour sa présentation.

AU-0564-12

SITE OUTREMONT : AVANCEMENT DU PROJET

AU-0564-12

Vu l'heure tardive, le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0564-13

PROCHAINE SÉANCE

AU-0564-13

Le recteur invite les membres de l'Assemblée à l'événement *Noël en bleu*, qui se tiendra dans le Hall d'honneur du Pavillon Roger-Gaudry le 17 décembre prochain. À l'occasion de la période des Fêtes, il offre ses meilleurs vœux de santé, de repos et de joie.

La prochaine séance aura lieu le lundi 19 janvier 2015, à 14 heures.

AU-0564-14

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0564-14

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 50.

Adopté tel que modifié le 19 janvier 2015 – Délibération AU-0565-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot